



# Rapport d'orientation budgétaire

ANNEE 2024

## Sommaire

<b>I. Présentation de la structure bilan et perspectives</b>	<b>4</b>
1. <u>Bilan 2023 et prévisions 2024</u>	4
a. Les statuts	4
b. L'énergie	5
c. Le numérique	18
d. Réseaux électriques, éclairage public et communications électroniques	27
2. Les projets d'évolution pour 2024	34
a. Réseaux de gaz	34
b. Les réseaux de chaleur	35
c. Le règlement financier	35
d. Les travaux sur les bâtiments	36
e. Programmes FACE et PAMELA	36
<b>II. Evolution des dépenses et des recettes du budget principal</b>	<b>37</b>
1. Les recettes de fonctionnement	37
a. La redevance R1	37
b. La taxe sur l'électricité	38
c. La participation des communes en éclairage public	38
d. Les remboursements des frais de mise à disposition de services	39
e. La maîtrise d'œuvre pour le compte de Mégalis Bretagne	40
2. Les dépenses de fonctionnement	40
a. Les frais d'administration générale	40
b. L'entretien maintenance éclairage public	41
c. Les frais de personnel	41
d. Autres charges de gestion et reversement TCCFE	43
e. Charges financières	43
3. Les recettes d'investissement	44
a. Les subventions du CAS-FACE	44
b. La redevance R2	45
c. Les participations des collectivités	45
4. Les dépenses d'investissement	46
a. Les travaux sur les réseaux de basse tension	46
b. Les travaux d'éclairage public	46
c. Les opérations pour compte de tiers	47
<b>III. Evolution des dépenses et des recettes du budget « Production d'énergie »</b>	<b>47</b>
1. Les dépenses	47
2. Les recettes	48
<b>IV. Evolution des dépenses et des recettes budget « communications électroniques »</b>	<b>48</b>
1. Exploitation	48
2. Investissement	49
<b>V. Evolution des dépenses et des recettes du budget « IRVE »</b>	<b>49</b>
1. Exploitation	49
2. Investissement	50
<b>VI. Présentation des engagements pluriannuels et autorisations de programme</b>	<b>50</b>
1. Prévisions des recettes et dépenses de fonctionnement	50
2. Prévisions des dépenses et recettes en investissement	52

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 029-252901145-20231215-C2023041\_DOB-DE

## VII. Structure et gestion de la dette

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Le présent rapport est établi conformément au décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Le présent rapport inclus le rapport des représentants au conseil d'administration de la SEM Energies en Finistère selon le décret n° 2022-1406 du 4 novembre 2022 ( chapitre I, bilan 2023 et prévisions 2024, point b)

## I - Présentation de la structure, bilan et perspectives

### 1) Bilan 2023 et prévisions 2024

#### a – Les statuts

Le SDEF est un établissement public créé en 1948 qui exerce la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur le territoire de **269 communes** sur les 277 que compte le département. 252 communes adhèrent en direct et les autres adhèrent au travers de leurs communautés de communes (la CCPBS et la CCPF). Le siège du SDEF est situé à Quimper et une antenne est implantée à Landivisiau.

Le SDEF dispose également de quatre compétences optionnelles :

- ▶ l'éclairage public : **236** communes du Finistère ont transféré au SDEF la compétence dont **224** pour la maîtrise d'ouvrage des installations neuves et la maintenance et 12 uniquement pour la maîtrise d'ouvrage des installations neuves ; à ce jour, 9 EPCI nous ont transféré la compétence en éclairage public suite à la signature de l'arrêté préfectoral portant modifications statutaires fin 2019.
- ▶ le gaz : le SDEF est également compétent dans l'organisation du service public de gaz et un processus de Départementalisation de l'autorité concédante a été initiée ; à ce jour **20 communes** nous ont transféré cette compétence. Le dernier transfert de compétence est celui de la commune de Saint-Martin-des-Champs et la réflexion est en cours au sein de plusieurs collectivités.
- ▶ l'établissement des infrastructures de communications électroniques, avec un rôle majeur dans le projet Bretagne Très Haut Débit en partenariat avec MEGALIS BRETAGNE ;
- ▶ L'établissement et l'exploitation des réseaux de chaleur : aucune commune n'a, à ce jour, transféré la compétence. Mais de nombreux projets sont en cours, ce qui devrait amené probablement à plusieurs transferts avant 2026.

Les statuts actuels du SDEF ont été approuvés par délibération du comité syndical en date du 5 juillet 2019 et ayant fait l'objet d'un arrêté préfectoral n° 2019360-002 portant modifications statutaires en date du 26 décembre 2019. Les statuts permettent l'adhésion des EPCI à la compétence optionnelle « éclairage public ».

En tant que syndicat d'énergie, le SDEF est par ailleurs un acteur important de la transition énergétique. A ce titre, il intervient dans des projets de maîtrise d'énergie, de développement des énergies renouvelables mais aussi dans le développement des bornes de recharge pour véhicules électriques, les certificats d'économie d'énergie, les SMART Grids, le groupement d'achat d'énergie et la sensibilisation des publics.

Le SDEF s'inscrit également dans un réseau de partenaires dont le maillage est la marque d'un territoire fortement inscrit dans la transition énergétique. Le Conseil régional, le Conseil départemental, l'Association des Maires du Finistère et l'Association des Maires Ruraux, les quatre agences locales d'énergie et l'ADEME sont des interlocuteurs et des soutiens essentiels du SDEF. Le SDEF adhère également à la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) qui fédère l'ensemble des syndicats d'Énergie.

En 2018, le SDEF a créé la SEML « **Énergies en Finistère** » qui a été dotée d'un capital de 4 millions d'euros. La création de cette société d'économie mixte « Énergies en Finistère » constitue une action opérationnelle d'application des objectifs du SDEF et de ses partenaires bancaires au service de la transition énergétique. C'est un véritable outil à la disposition des collectivités pour la réalisation de leurs projets de territoire et l'accélération de leur mise en œuvre, grâce à l'association d'acteurs publics et privés.

Par ailleurs, les quatre syndicats départementaux d'énergie de Bretagne et Brest Métropole ont allié leurs forces, leurs convictions et leurs énergies autour du Pôle Energie Bretagne (PEB). Ils ont mis à profit leurs expériences en matière d'organisation du service public d'électricité, de mutualiser et coordonner les actions et les moyens, de renforcer notre position vis-à-vis du concessionnaire à l'échelon régional. Un poste de chargée de mission au sein du PEBreizh a été créé à compter du 29 mai 2017 compte tenu de l'évolution de la structure pour assurer des missions de secrétariat, de communication et de coordination des actions des cinq structures au niveau régional. Cette personne est également chargée d'assurer une veille sur les aides européennes et d'assister les SDE dans la recherche de nouveaux financements et le montage des dossiers. La charge financière est partagée entre les quatre syndicats d'énergie et Brest Métropole. En 2022, la structure a évolué et s'est constituée en association. Suite au départ de l'ancienne chargée de mission au 1<sup>er</sup> janvier 2023, un recrutement a été effectué en 2023 et la nouvelle personne prendra ses fonctions début janvier 2024. Elle sera basée à Brest.





D'autre part, Le syndicat départemental participe désormais à la promotion et au développement des usages numériques pour une gestion intelligente de l'énergie et peut intervenir afin de réaliser toutes les études générales ou spécifiques corrélatives aux systèmes communicants et notamment des réseaux radios liés aux objets connectés en utilisant la technologie LORA, au travers du projet **Finistère Smart Connect**.

En effet l'ambition est de mettre à terme à disposition sur l'ensemble du Département du Finistère, à l'exception de Brest Métropole, un service Smart City composé d'une infrastructure de communication, d'une interface de supervision et d'un catalogue d'objets connectés répondant aux besoins des services publics (communes, communautés de communes, ...).

## **b – L'énergie**

L'action de la SEM « **Energies en Finistère** » permet au SDEF d'accompagner la mise en œuvre de la transition énergétique en Finistère dans le respect des objectifs définis dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment, le développement des sources d'énergies renouvelables pour atteindre l'objectif de 32% d'énergies renouvelables en 2030.

Plusieurs sociétés de projet sont créées ou en cours de constitution :

- SAS Pays d'Iroise Energie Solaire. Capital de 600 000 €. Deux actionnaires : la CCPI (à hauteur de 285 000 €) et la SEM Energies en Finistère (à hauteur de 315 000 €). Objet : production d'énergies renouvelables d'origine solaire par des installations situées sur le territoire de la Communauté de communes du Pays d'Iroise (CCPI).
- SAS Enez Sun Energies. Capital de départ de 50 000 €. trois actionnaires : la SEM Energies en Finistère, EDF-SAFIDI et la commune de l'Ile de Sein. Objet : étude, développement, réalisation et exploitation d'équipements ou infrastructures de production d'énergie éolienne ou tout autre énergie renouvelable situés sur le territoire de la Commune de l'île de Sein. La société a été immatriculée le 25/10/2022.
- SASU Bretagne mobilité GNV29. Capital 650 000 euros. Objet : La production d'énergies renouvelables par des installations situées sur le territoire du département du Finistère ou sur des territoires situés à proximité, et participant à l'approvisionnement énergétique desdits territoires, en particulier, des projets de production de biométhane permettant d'approvisionner les stations GNV / Bio GNV ; concevoir et développer des infrastructures de distribution de gaz naturel pour véhicules (GNV / Bio GNV). Cette société a été créée et porte la construction des premières stations GNV Finistériennes dont les deux premières ont été mises en service à Saint-Martin-des-Champs et Guipavas en 2021. Une troisième station a été construite à Landivisiau mais elle n'est pas encore ouverte au public.
- SAS Nerzh Bro Montroulez. Immatriculée le 26/10/2023. Capital de 1 000 000 €. Deux actionnaires : Morlaix Co à hauteur de 500 000 € et la SEM à hauteur de 500 000 €. Objet : l'étude, le développement, la réalisation et l'exploitation d'équipements ou infrastructures de production d'énergie renouvelable sur le territoire de Morlaix Communauté et sur le territoire des EPCI limitrophes.
- Plusieurs autres sociétés sont en cours de création ou de réflexion :
  -  SAS TREDAN HEOL de PLOURIN
  -  SAS Pays Bigouden Energie Solaire
  -  CEP (Compagnie Energétique de PLOUGASTEL)
  -  SPV Kerjéquel Solaire

- Des réflexions sont en cours avec QBO, la CCPA et la
- SPV LOCMEJAR
- SPV LE FOLGOET

Prise de participation au capital de sociétés :

- SAS Centrales Villageoises de l'Ouest Cornouaille (« CV Ouest Co »). Société de production d'électricité à gouvernance citoyenne. Cette SAS Centrales Villageoises de l'Ouest Cornouaille (« CV Ouest Co ») s'est fixée comme premier objectif de préparer un programme d'équipement d'une première "vague" de toits publics de grande dimension en capteurs solaires sur le territoire de l'Ouest Cornouaille et de vendre l'électricité ainsi produite pendant 20 ans. Prise de participation de la SEM : 5 000 €.
- SAS « Energies Glazik ». Société créée pour le développement de 6 éoliennes sur la commune de Briec. Prise de participation maximale de la SEM envisagée au stade du développement : 100 000 €.
- La SAS BMGNV est dotée d'un capital social de 3 000 000€ et la SEML « Energies en Finistère » détient 25% des parts sociales soit 750 000€.
- Ombrière en Finistère détenue à 45% par la SEML ENERGIE en FINISTERE, le capital de social est de 5000€. De nombreuses études d'ombrières photovoltaïques ont été réalisées en 2023

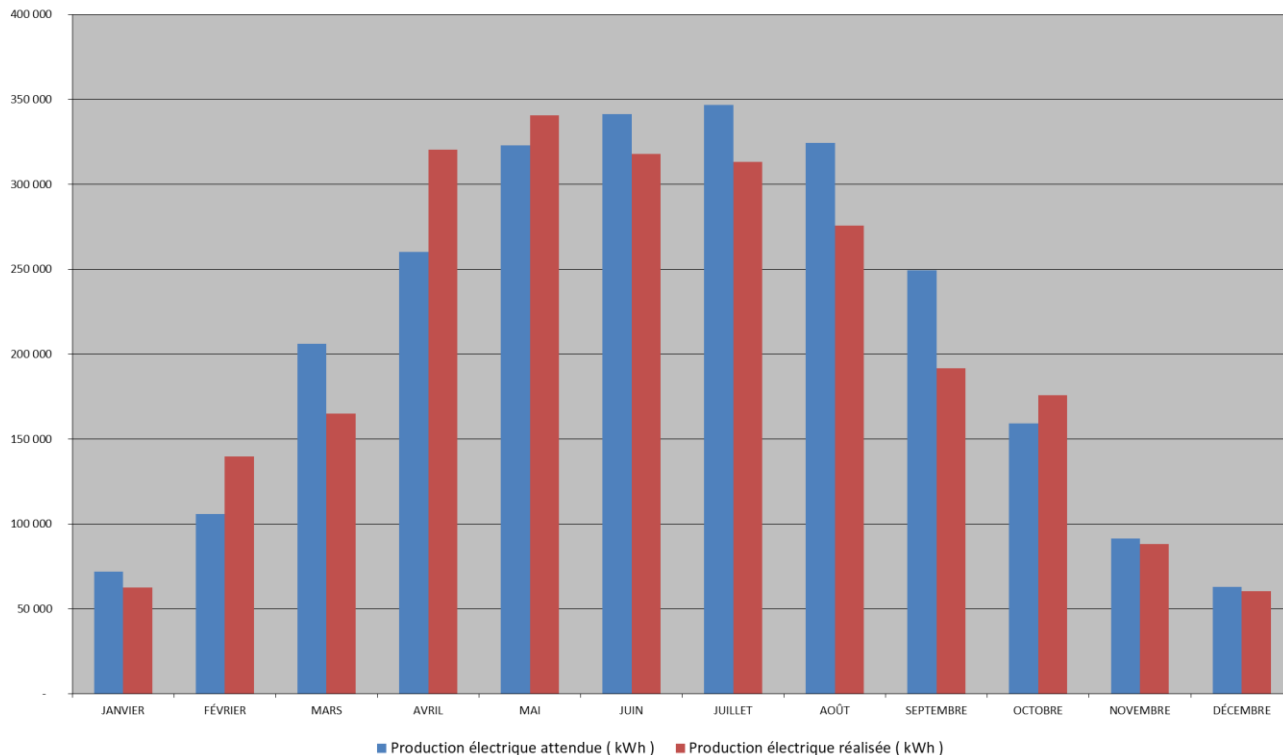
Suite à un AMI lancé par la communauté de communes de Lesneven Côte des Légendes, la SEM a été lauréate avec EDF pour un projet de 20MWc environ. Les démarches administratives sont en cours et la centrale sera opérationnelle pour fin 2025. Il est envisagé une prise de participation de la SEML à hauteur de 10%.

Le tableau ci-dessous présente les réalisations de la SEM Energies en Finistère :

LOCALISATION	NATURE DU PROJET	PUISSANCE (kWc)	Date de mise en service	Porteur du projet
Saint Martin des Champs – Extension des services techniques	Photovoltaïque sur toiture	208 kWc	13/06/2021	Energies en Finistère
Plougonvelin - Hangar Lamour	Photovoltaïque sur toiture	250 kWc	02/02/2023	Pays d'Iroise Energie Solaire
Pont L'Abbé – Cuisine centrale de l'hôpital	Photovoltaïque sur toiture	84 kWc	10/11/2023	Energies en Finistère
Plourin – décharge de Lanrinou	Photovoltaïque au sol	2 136 kWc	17/06/2022	Pays d'Iroise Energie Solaire
Rosporden – PEM de la gare	Ombrière photovoltaïque	263 kWc	Prévision décembre 2023	Ombrières en Finistère
Briec – Parking de la salle Arthémuse	Ombrière photovoltaïque	185 kWc	Prévision décembre 2023	Ombrières en Finistère

Année 2023	INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES EXPLOITEES PAR LA SEM												
BILAN GENERAL	NOMBRE D'INSTALLATIONS : 3												
Mois	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENT DU FINISTERE												
	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
Production électrique attendue ( kWh )	72 000	105 870	206 060	260 060	322 990	341 250	346 702	324 497	249 389	159 252	91 252	62 706	2 542 028
Production électrique réalisée ( kWh )	62 344	139 525	164 973	320 395	340 568	317 894	313 184	275 807	191 812	175 841	87 967	60 449	2 450 759
Ecart de production ( kWh )	-9 656	33 655	-41 087	60 335	17 578	-23 356	-33 518	-48 690	-57 577	16 589	-3 285	-2 257	-91 269
Ecart réalisée / attendue (%)	-13%	32%	-20%	23%	5%	-7%	-10%	-15%	-23%	10%	-4%	-4%	-3,6%

**BILAN GENERAL  
 INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES EXPLOITEES PAR LA SEM  
 ANNEE 2023**



Le tableau ci-dessous présente les prévisions de mise en service pour 2024 :

LOCALISATION	NATURE DU PROJET	PUISSANCE (kWc)	Date de mise en service	Porteur du projet
Saint Ségal – centre de formation du SDIS	Photovoltaïque sur toiture	292 kWc	2024	Energies en Finistère
Guipavas – Car bihan	Ombrière photovoltaïque	500 kWc	2024	Ombrières en Finistère
Landivisiau - Océlor	Ombrière photovoltaïque	500 kWc	2024	Ombrières en Finistère
Lesneven – Parking de Kerjezequel	Ombrière photovoltaïque	500 kWc	2024	Ombrières en Finistère
Lesneven – Car bihan	Ombrière photovoltaïque	500 kWc	2024	Ombrières en Finistère
Loperhet – Salle Trimaran	Ombrière photovoltaïque	185 kWc	2024	Ombrières en Finistère
Plomelin – Entreprise Le Pape TP	Ombrière photovoltaïque	266 kWc	2024	Ombrières en Finistère
Saint Pol de Léon – Lycée Kreisker	Ombrière photovoltaïque	278 kWc	2024	Ombrières en Finistère
Saint Pol de Léon – Place Loulou Castel	Ombrière photovoltaïque	243 kWc	2024	Ombrières en Finistère

La vente d'électricité sur 2024 est évaluée à 340 k€HT.

## Projet d'augmentation de capital de la SEM Energies en Finistère

Le Syndicat Départemental d'Energies et d'équipement du Finistère (SDEF), en tant qu'actionnaire majoritaire (74%), a créé la SEM EnR Energies en Finistère en octobre 2018 afin de porter de la politique d'investissement dans le champ des énergies renouvelables sur le territoire. Le SDEF a associé les acteurs suivants en tant que co-actionnaires de la société : La Banque des territoires (13,5%), le Crédit Agricole (5%), le Crédit mutuel (5%) et la Caisse d'Epargne (2,5%).

Par rapport au business plan (BP) initial, le portefeuille de projets a évolué. Le portefeuille actualisé présente une forte augmentation du nombre de projets et des investissements en fonds propres et quasi-fonds propres dans les projets.

Le capital social souscrit par les actionnaires, lors de la création de la SEM, s'élève à 4 000 k€. La totalité a été libéré fin 2020.

Il est envisagé une augmentation de capital de 6 M€ (libérée en 2024 et 2026), pour atteindre une capitalisation totale de 10 M€ à fin 2027. Sur les 6 M€ de capital social supplémentaire, 4 550 000 € seront injectés par les actionnaires existants. Il est également envisagé l'intégration de deux nouveaux actionnaires : le CD29 (1 250 k€) et la Banque Populaire (200 k€).

Pour le SDEF, cela représente une participation de 3 057 380 € au capital social dont la moitié sera à libérer début 2024.



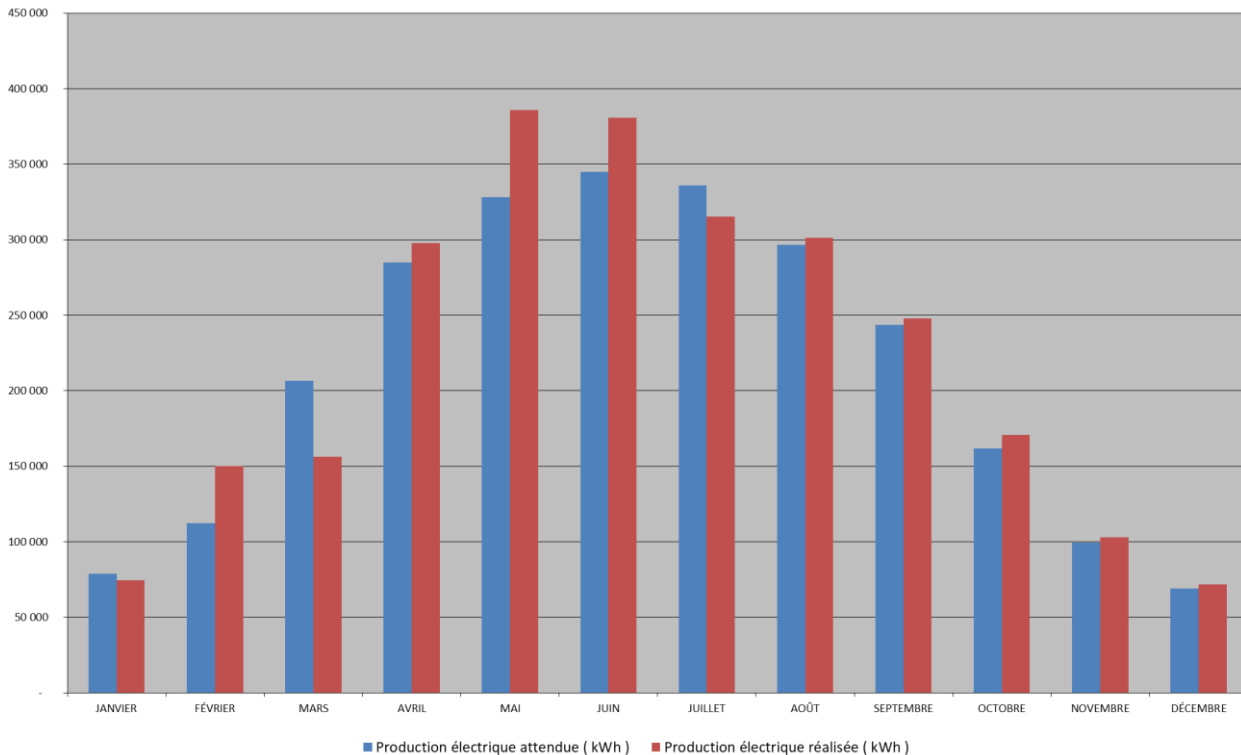
## Projets portés par le SDEF

En 2023, la SDEF a réalisé 11 opérations pour une puissance cumulée de 705 kWc (hors projets SEM). Les installations sont les suivantes :

1. Scaër – Médiathèque – 31 kWc
2. Le Drenec - Complexe sportif – 100 kWc
3. Le Folgoet - Services techniques – 36 kWc
4. Ile de Ouessant- Mairie 12 kWc
5. Nevez- Salle de sport – 86 kWc
6. Langolen - Salle multifonction – 36 kWc
7. Rosporden - Gymnase et piscine – 126 kWc
8. Plouneour Brignogan Plages - Atelier technique- 42 kWc (travaux terminés – en attente mise en service)
9. Lanvéoc - Halle couverte – 36kWc (travaux terminés – en attente mise en service)
10. Plomelin - Espace Odet – 53kWc (travaux terminés – en attente mise en service)
11. Pont L'abbé - Atelier technique – 147 kWc (travaux terminés – en attente mise en service)

Année 2023	INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES EXPLOITEES PAR LE SDEF												
BILAN GENERAL	NOMBRE D'INSTALLATIONS : 53						PUISSANCE INSTALLEE : 2 970 kWc						
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENT DU FINISTERE													
Mois	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
Production électrique attendue ( kWh )	78 642	112 219	206 629	284 957	327 959	344 986	336 045	296 666	243 677	161 751	99 383	69 175	2 562 089
Production électrique réalisée ( kWh )	74 513	150 166	156 265	297 861	385 726	380 733	315 414	301 258	247 726	170 525	102 961	71 665	2 654 813
Ecart de production ( kWh )	-4 129	37 947	-50 364	12 904	57 767	35 747	-20 631	4 592	4 049	8 774	3 578	2 490	92 724
Ecart réalisée / attendue (%)	-5%	34%	-24%	5%	18%	10%	-6%	2%	2%	5%	4%	4%	3,6%

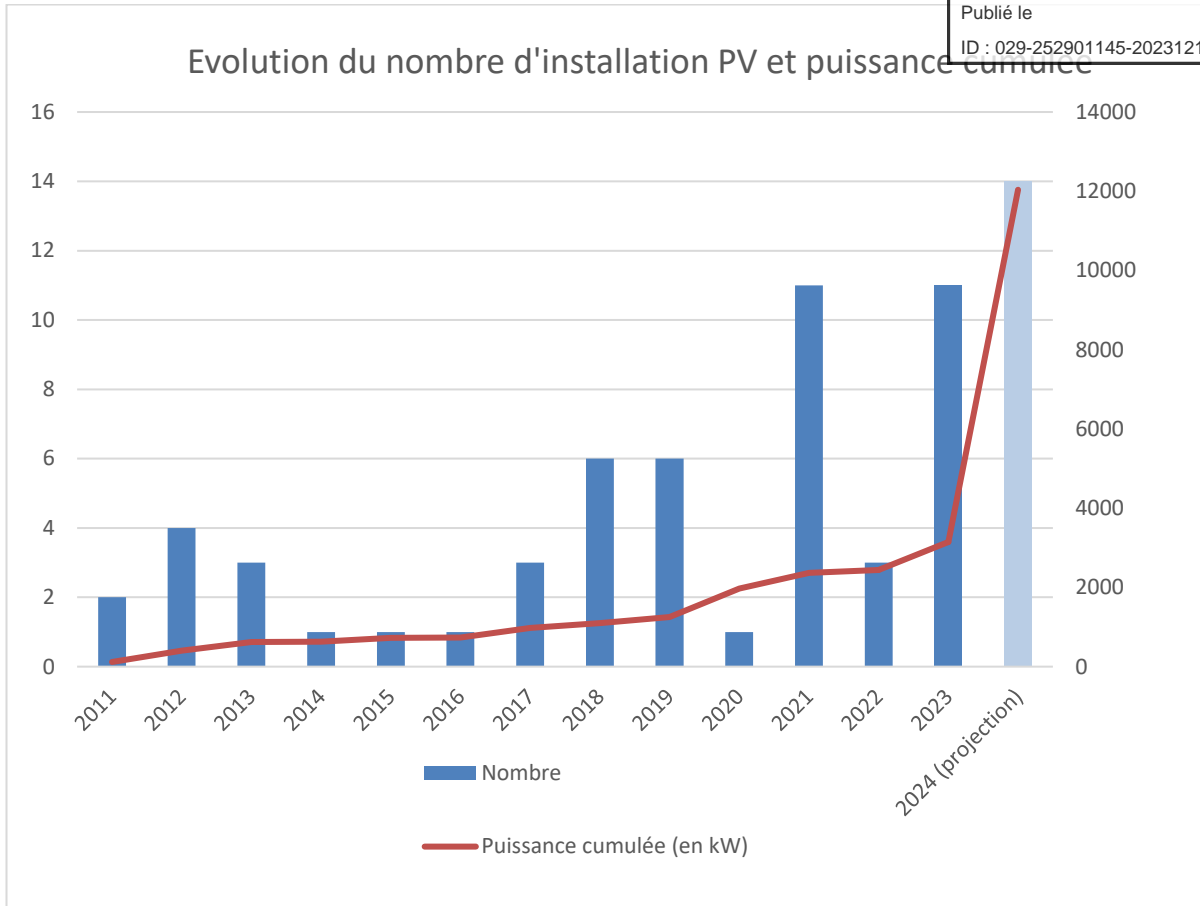
**BILAN GENERAL  
INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES EXPLOITEES PAR LE SDEF  
ANNEE 2023**



Le SDEF a reçu de nombreuses sollicitations sur 2023. Les études de faisabilité réalisées suite aux sollicitations permettront de lancer de plusieurs chantiers sur 2023. Il est envisagé de mettre en service en 2024, un total de 8.9 Mwc soit un investissement global estimé à 11.5M€HT :

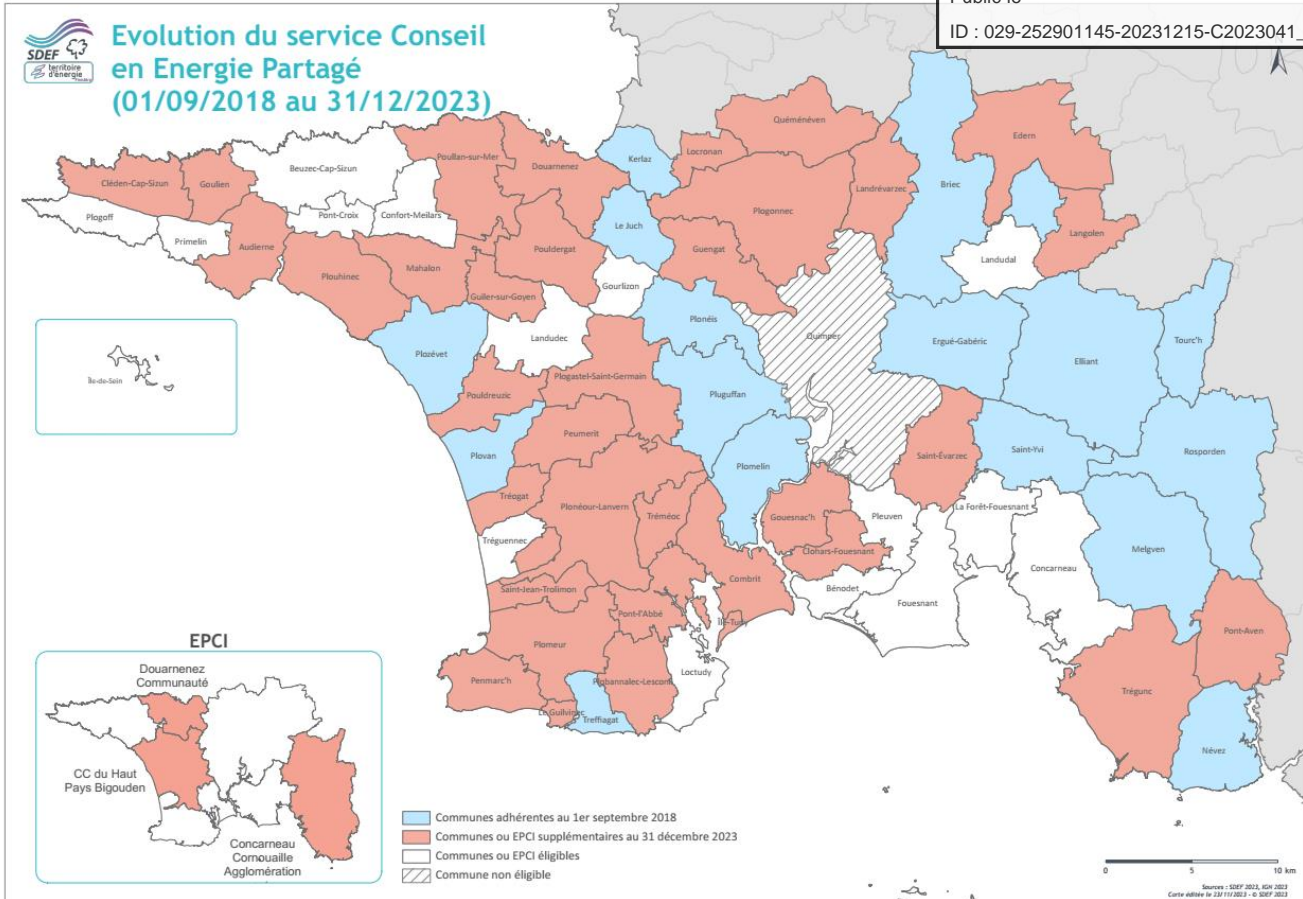
LOCALISATION	NATURE DU SITE	
OUESSANT	Aérodrome	18
SAINT DERRIEN	Salle omnisport	105
TREMEOC	Centrale au sol	2 975
CARANTEC	Salle polyvalente	100
CCPA (BOURG-BLANC)	Carport des services techniques communautaire	240
PLOUNEOUR-MENEZ	Salle polyvalente	36
PLOZEVET	Mairie + Espace Jules Ferry	39
PONT L'ABBE	Gymnase	92
PORSPODER	Centre Technique	30
PRIMELIN	Atelier Technique	19
SAINT-ÉVARZEC	Maison communale	39
TREGUNC	SALLE DE SPORTS	109
LANDIVISIAU	Centrale au sol	5 000
PLEYBEN	Services techniques	90

La vente d'électricité sur 2024 est évaluée à 440 k€HT.

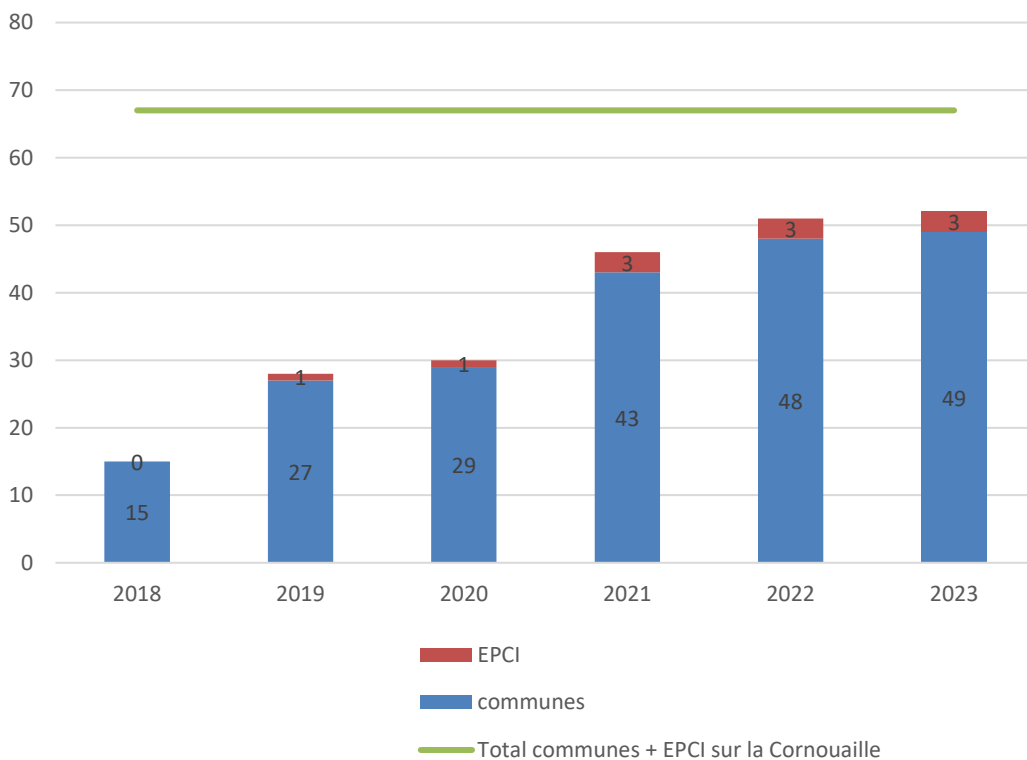


**Mission de Conseil en Energie partagé**

Le service de CEP (Conseil en Energie Partagé) est proposé par le SDEF depuis 2018 pour la Cornouaille (hors Quimperlé Communauté). À ce jour, 48 communes et 3 EPCI adhèrent au service proposé par le SDEF. La mission a été réalisée par 3 personnes en 2023. La mission CEP sera portée par 4,6 ETP en 2024.



Evolution du nombre d'adhérents au services CEP



La cotisation des collectivités s'établit à 110 000€ sur 2023, elle sera de 120 000€ en 2024.

Depuis juillet 2022, les conseillers en énergie partagé disposent d'un logiciel « métier » pour réaliser les bilans annuels. Le coût annuel s'élèvera à 15 000€ pour 2024.

Deux postes CEP sont subventionnés par l'ADEME, nous devrions percevoir une subvention de 27000€ pour 2024.

**Décret tertiaire :**

Un CEP du SDEF est également référent des collectivités du SDEF pour la mise en œuvre du décret tertiaire sur le territoire de la Cornouaille.

La première étape du décret est de déclarer sur une plateforme nationale les bâtiments assujettis. A fin 2023, le SDEF a accompagné 26 collectivités et a renseigné 86 bâtiments sur la plateforme OPERA. Le SDEF continuera cet accompagnement en 2024.

## Programmes ACTEE :

Le SDEF a été lauréat de plusieurs programmes ACTEE, dont ACTEE CHENE en novembre 2023, permettant ainsi au SDEF de proposer à ces adhérents un accompagnement pour réaliser des économies d'énergie.

Période	2019 - 2020	2020 -2022	01/2022 -> 06/2024	03/2022 -> 06/2024	01/2024 -> 12/2026
Programme	ACTEE 1	ACTEE 2	ACTEE 2	ACTEE 2	ACTEE +
Nom FNCCR	AMI Pilote Pro Inno-17	SEQUOIA 1	PEUPLIER	SEQUOIA 3	CHENE 1
Nom SDEF	PEBREIZH	SYCOMORE	SUMAC	CEDRE 29	CHENE 1
Axe de travail	Audits énergétiques	Remplacement des chaudières énergies fossiles (ou chauffage électrique) par chaudière bois granulé ou PAC	Equipements GTB sur les bâtiments culturels	Diagnostic, instrumentalisation des équipements & maîtrise de l'entretien et de la maintenance des chaufferies	Audits énergétiques Remplacement des chaudières énergies fossiles (ou chauffage électrique) par chaudière bois granulé ou PAC  Diagnostic, instrumentalisation des équipements & maîtrise de l'entretien et de la maintenance des chaufferies

Liste des actions proposés par le SDEF à ces adhérents en 2024 :

AXES DE TRAVAIL	Etudes proposées par le SDEF	Prestataires retenus	Aides du SDEF pour les études
Rénovation des bâtiments publics	Audits énergétiques	ATIS EXOCETH	90% de l'étude pris en charge, plafond 2500€ (soit 2250€)
Remplacement des chaudières fioul / propane par des chaudières bois granulé ou PAC	Audits techniques	ATIS AKAJOULE NEPSEN	90% de l'étude pris en charge, plafond 3000€ (soit 2700€)
Mise en place de GTB sur les bâtiments culturels	Audits techniques	--	90% de l'étude pris en charge, plafond 3000€ (soit 2700€)
Mise en place d'un contrat d'exploitation /maintenance pour les installations thermiques (chaudières, PAC, CTA, ...)	Audits techniques + AMO pour rédaction du marché	BEST ENERGIES pour les audits techniques	80% de l'audit pris en charge, plafond 700€ (soit 560€)

La mission est actuellement réalisée par 3 personnes en 2023 (2 ETP et 1 alternant) en 2024 (3 ETP et 1 alternant).

Elle sera réalisée par 4 personnes

Le tableau ci-dessous présente le prévisionnel pour 2024 :

(€HT)	Audits énergétiques	Etude de faisabilité	Télégestion (étude et installation)	Audits techniques
Coût moyen 2023	2572	4216	6270	458
Total 2021	169 158	6 414	0	0
Total 2022	117 898	105 831	0	0
Total 2023	92 592	25 296	25 080	109 920
Subvention FNCCR 2023	0	15 000	/	70 000
Participation des communes sur 2023	14 400	3 258	/	24 000

	Audits énergétiques	Etude de faisabilité pour remplacement des chaudières	Télégestion	Audits techniques
2020	27	0	0	0
2021	65	6	0	0
2022	45	37	0	0
2023	36	6	4	240
2024 (prévision)	40	30	6	117

Pour 2024, le SDEF mettra en place une stratégie pour proposer à ces adhérents :

- Un contrat d'exploitation / maintenance des chaufferies ;
- Un mécanisme de financement pour accélérer les travaux de rénovations énergétiques sous forme d'intranting comme cela a été réalisé pour l'éclairage public ;
- La mise oeuvre de missions d'AMO sous forme de MAD de services pour assister les communes dans la réalisation des travaux d'efficacité énergétique.

## **CEE :**

Le SDEF déposera un dossier CEE en janvier 2024 pour les travaux réalisés en 2023. Il est estimé récupérer 40 GWh cumac de CEE dont 20 GWh pour les travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage du SDEF.

Pour l'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage du SDEF, la collecte des CEE permettra au SDEF de percevoir 140 000€.

Pour les bâtiments, la collecte des CEE permettra au SDEF également de percevoir 140 000€. Avec les règles de calcul du règlement financier, le SDEF redistribuera aux collectivités 200 000€.

## **Groupement d'achat Energie :**

En 2022, Le SDEF a publié le marché pour le groupement d'achat d'électricité et de gaz pour les années 2023, 2024 et 2025.

Pour l'électricité, le marché a été attribué à ENGIE.

Pour le gaz, le marché a été attribué à TOTAL.

Le SDEF prévoit de relancer le marché de gaz et d'électricité en 2024 pour les années 2026-2028.

## **Logiciel de suivi du groupement d'achat d'énergie et des consommations d'énergie :**

En 2024, le SDEF souhaite remplacer le logiciel actuel. Il permettra en particulier de suivre le marché du groupement d'achat d'énergie. Le coût du remplacement est évalué 40 000€HT pour 2024.

## **Exploitation du parc de bornes IRVE**

L'année 2023 a été marquée par le lancement du nouveau marché de supervision et d'exploitation commerciale. Les membres en sont le SDEF (coordonnateur), RD Brest, le SDE22, le SDE35, le TE44 et le SIEMML 49. Il a été attribué à Bouygues Energies et Services.

L'évolution de la fréquentation a été moins marquée que les années précédentes, en raison de l'évolution des tarifs induite par l'augmentation des prix de l'énergie.

Le nombre d'abonnés Ouest Charge sur le périmètre de la marque s'établit à 12 000 à la fin 2023.

L'opération promotionnelle consistant à offrir le badge Ouest Charge pour tout achat de véhicule électrique dans une concession automobile du Finistère, rencontre un franc succès et a été reconduite en 2023. L'opération s'adresse aussi aux communes dans lesquelles le SDEF installe une nouvelle borne.

Le groupement Ouest Charge se structure afin de créer un véritable service public interrégional de la recharge :

- Charte de gouvernance entre les AODE membres
- Réponse conjointe à l'appel à projets stations de haute-puissance de l'ADEME, déposé en juin 2023, pour l'équipement en 28 stations de superchargeurs (dont 7 par le SDEF) : projet « Super Ouest Charge »
- Groupes de travail sur l'évolution de la politique commerciale
- Réflexion autour de groupements d'achat d'électricité et de fournitures

## **Schéma directeur des IRVE**

Le SDEF a lancé son schéma directeur des IRVE en 2022. Après un avis favorable de la Commission Consultative Paritaire pour la Transition Energétique, le schéma a été approuvé par le comité syndical le 30 juin 2023. Le Préfet a émis un avis favorable le 4 octobre et le SDIRVE est présenté pour adoption au comité syndical le 15 décembre.

Ce schéma vise à organiser le déploiement des bornes sur le territoire afin de répondre à l'évolution des besoins aux horizons 2025, 2030 et 2035.

Son élaboration et sa mise en œuvre ont été conduits en étroite collaboration avec les EPCI, autorités organisatrices de la mobilité. Les acteurs publics et privés de la recharge ont également été concertés.



Dans la stratégie territoriale de déploiement des IRVE, le nombre de points de charge est estimé à :

- 1 142 (soit 571 bornes) à l'échéance 2025
- 1 728 (soit 864 bornes) à l'échéance 2030
- 2 812 (soit 1 406 bornes) à l'échéance 2035.

Cette stratégie territoriale mobilise l'investissement public et privé. La part de l'investissement public porté par le SDEF est estimé à 50 % des objectifs pendant les premières années. Le volume d'investissement du SDEF est estimé à 9,2 M € d'ici 2030.

Afin de mobiliser les aménageurs et opérateurs privés, une charte de bonnes pratiques sera proposée, qui les engage à partager l'information sur leurs projets et à rendre leurs réseaux interopérables.

Il est proposé de réunir un comité des partenaires, composé des EPCI et des partenaires institutionnels afin de mettre à jour l'état des lieux et d'établir la programmation annuelle des investissements tenant compte des projets de l'ensemble des aménageurs.

Enfin, le SDEF a évalué l'impact sur le réseau public de distribution électrique, non seulement de la recharge ouverte au public, mais également de la recharge domestique.

### **Déploiement de nouvelles bornes**

Un programme de déploiement de nouvelles bornes a été lancé pour 2023-2024. Il vise à compléter le 1er déploiement 2016-2018 et à mettre en application les premiers enseignements du Schéma directeur.

Pour le mettre en œuvre, le SDEF a notamment été lauréat de 5 appels à projets FACE, dans le cadre du plan de relance, ce qui permet de diminuer considérablement le reste à charge pour les communes rurales. Sur la CC de Haute-Cornouaille, l'équipement en bornes est cofinancé par le FEDER, au titre du programme REACT-EU dont la CCHC est bénéficiaire.

Ce programme a consisté à déployer en 2023 :

- 3 superchargeurs (180 kW)
- 2 bornes rapides (50 kW)
- 8 bornes accélérées (24 kW DC / 22 kW AC)
- 9 bornes normales (22 kW AC)

En 2024, les travaux relatifs à 47 nouvelles bornes seront engagés et réalisés, dans le cadre du marché de fourniture, travaux et maintenance des IRVE 2023-2025.

De plus, le SDEF a coordonné la candidature de 7 syndicats d'énergie de Bretagne et Pays de Loire à l'appel à projets de l'ADEME pour les stations haute-puissance, afin de répondre au besoin de recharge rapide en itinérance. Si la candidature est retenue, ce sont 14 superchargeurs, répartis sur 7 stations qui seront déployés entre 2024 et 2026.

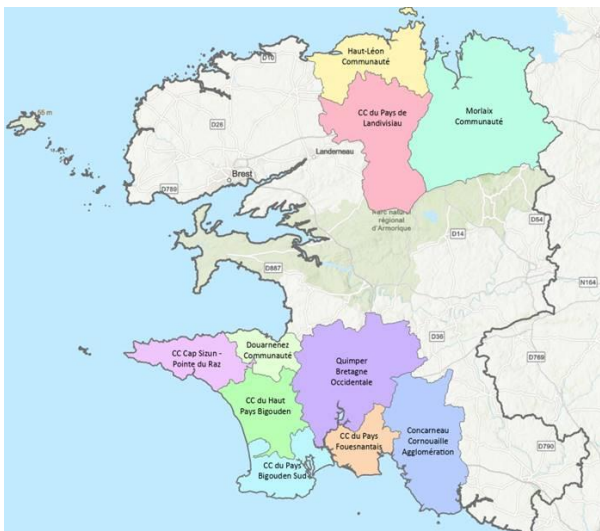
Déploiement : nombre de nouvelles bornes de recharge et montant des engagements

	2023	2024	<i>Super Ovest Charge Stations Haute-Puissance 2024-2026</i>
Bornes normales (22 kW AC)	9	13	
Bornes accélérées (24 kW DC / 22 kW AC)	8	18	
Bornes rapides (50-100 kW)	2	2	
Superchargeurs (180 kW)	3	3	14
Engagement financier (€ HT)	775 245 €	1 307 917 €	2 796 800 €

## Contrat Chaleur Renouvelable

Le Contrat Chaleur Renouvelable (CCR) en faveur des Energies Renouvelables Thermiques est un dispositif technique et financier de l'ADEME. Il permet de mobiliser le Fonds Chaleur pour les projets publics ou privés (hors particuliers) d'installations utilisant le bois-énergie, la géothermie, le solaire thermique, la chaleur fatale, et les réseaux de chaleur associés à ces énergies.

Le Fonds Chaleur, habituellement réservé aux grands projets, est accessible aux projets de toute taille via ce type de contrat. Compte tenu du prix des énergies fossiles et des objectifs de chaleur renouvelable, il représente une opportunité pour l'accompagnement et le financement de projets.



En 2022, 10 EPCI du Finistère ont mandaté le SDEF pour réaliser une étude de préfiguration d'un tel contrat. L'étude consiste à identifier les projets pouvant se réaliser dans les 4 ans du contrat, décrire le mode de portage et d'animation du contrat, et la gestion de l'enveloppe de crédits du Fonds Chaleur déléguée par l'ADEME.

L'identification des projets a été concluante, puisque les seuils minimums d'opération et production d'énergie fixés par l'ADEME pour la signature du contrat sont atteints en 2023.

L'organisation administrative et financière fait l'objet d'échanges avec l'ADEME, afin que les projets puissent bénéficier de financements dès 2024.

## Plans Climat Air Energie Territoriaux – PCAET

Le SDEF accompagne les EPCI engagés dans l'élaboration ou la mise en œuvre de leur PCAET par :

- La fourniture de données de diagnostic et de suivi ;
- Participation aux comités techniques et de pilotage, comités de suivi-évaluation ;
- Le portage d'actions entrant dans ses champs de compétences et la contribution au dispositif de suivi-évaluation des programmes d'actions.

Comme le permet l'article L 2224-37-1 du CGCT, le SDEF propose également la signature de conventions de partenariat avec les EPCI. Ainsi, il accompagne la CC Pays Bigouden Sud en 2023-2024 dans l'élaboration de son PCAET, à travers le portage du marché d'assistance et un accompagnement méthodologique.

### C – Le numérique

#### VIDEOPROTECTION

Le SDEF peut assister les communes dans la mise en œuvre d'un système de **vidéo -protection** sur leur territoire. A ce titre, des échanges ont lieu régulièrement avec la gendarmerie dans le cadre de l'offre de services commune à l'attention des communes et EPCI qui souhaitent mettre en place un tel système : la gendarmerie nationale réalise ainsi des diagnostics « sécurité » en amont du projet et le SDEF accompagne la collectivité dans la mise en œuvre.

Après des premiers projets expérimentaux menés sur Audierne et Plabennec en 2019, le SDEF accompagne depuis, les communes qui souhaitent s'équiper. En 2022, les communes de PLOUMOGUER et PLOUGUIN ont été accompagnées. L'infrastructure de PLOUGUIN a été réceptionnée en 2023 et est désormais fonctionnelle également.

En 2023, plusieurs communes ont sollicité une information sur le sujet de la part du SDEF. Ainsi, afin de structurer cet accompagnement, une présentation des différentes étapes de mise en œuvre d'un projet de vidéoprotection a été conçue. Elle sert de support pour présenter les étapes successives de mise en œuvre, lors des rencontres avec les communes, depuis le diagnostic « sûreté », réalisé par la Gendarmerie, jusqu'au suivi et à la réception des travaux.

Depuis fin 2022, le SDEF a internalisé cette assistance conseil auprès des communes.

Le SDEF accompagne actuellement les communes de la presqu'île de Crozon afin de remettre en état de fonctionnement l'outil de vidéo contrôle utilisé par le SAMU 29 pour la validation sur les terrains d'atterrissage de l'hélicoptère lors de ses interventions.

Les échanges réguliers avec la gendarmerie sont réalisés pour faire le point d'avancement sur les dossiers.

Les nouvelles directives FIPD R favorisent la mutualisation des installations de vidéo protection. En 2024, deux projets vont faire l'objet d'études et de travaux :

- les communes de Pont l'Abbé, Combrit et Ile Tudy envisagent ainsi de mutualiser leur projet qui sera lancé en étude dans les prochains mois ;
- Le système mutualisé de caméra pour l'hélicoptère du SAMU 29 se poursuivra avec la consolidation du diagnostic des installation et l'accompagnement des communes et de l'EPCI dans la rénovation des systèmes défectueux.

### ASSISTANCE – CONSEIL AUX COLLECTIVITES ADHERENTES

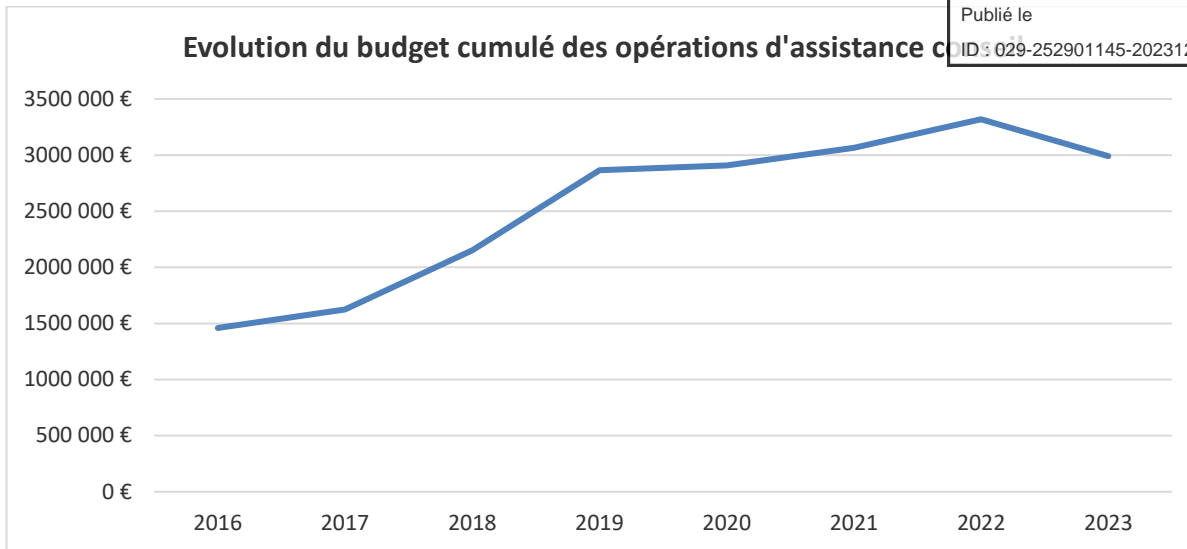
Pour accompagner ses adhérents dans leurs projets, le SDEF assure des missions d'assistance administrative, juridique et technique pour le compte de ses membres. Cette activité s'appuie sur l'article L 5721-9 du CGCT qui prévoit que les services d'un syndicat mixte peuvent être, tout ou partie, mis à disposition de ses collectivités ou établissements membres, pour l'exercice de leurs compétences. Le SDEF intervient alors par le biais d'une convention de mise à disposition de service et d'annexes financières propres à chaque projet.

Les domaines d'intervention concernent la voirie et les aménagements, les réseaux humides, les centrales photovoltaïques, la création de stations gaz naturel.

En 2023, trois EPCI ont été accompagnés : La communauté Lesneven Côte des légendes et la Communauté de communes de Pleyben Châteaulin Porzay pour des renouvellement de réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement ; Haut Léon Communauté pour son projet d'ombrières photovoltaïques à Saint Pol de Léon. Une douzaine de communes ont également fait l'objet de missions d'assistance – conseil pour l'élaboration de leurs programmes d'entretien routier, d'eau pluviale, pour des aménagements ainsi que les opérations de GC-VRD sur des lotissements.

Depuis 2016, l'activité d'assistance – conseil s'est développée et diversifiée : en plus des activités traditionnelles d'accompagnement des communes dans les programme de voirie et de leurs aménagements routiers, l'assistance s'est également portée sur les réseaux d'eau pluviale, d'alimentation en eau potable et les réseaux d'assainissement. Deux EPCI sont même accompagnés, de manière croissante, dans ces domaines. Enfin, avec le développement des projets photovoltaïques, l'assistance – conseil s'oriente également sur ces projets qui nécessite une coordination et une expertise forte, en particulier sur les aspects génie civil, réseaux et voirie.

Les montants cumulés des projets accompagné a ainsi évolué de 1,45M€ en 2016 à 3M€ en 2023.



Face aux prévisions sur les années suivantes, notamment l'accompagnement sur la rénovation des réseaux d'eau et le développement des projets photovoltaïque, l'activité d'assistance conseil est amenée à poursuivre sa dynamique d'évolution.

Actuellement cet activité repose sur un seul technicien. Compte-tenu de cette évolution, il est proposé la création en 2024 d'un second poste, basé sur Landivisiau pour pouvoir assurer l'appui aux adhérents dans leurs opérations.

### FINISTERE SMART CONNECT

Depuis la fin des déploiements en 2021, « pilotes » réalisés par le groupement coordonné par Eiffage Energie Systèmes, celui-ci assure l'exploitation – maintenance de l'infrastructure de cœur de réseau LoRa et la plateforme d'hypervision réunissant les applications de supervision du réseau et les applications « métiers » qui permettent la visualisation des données.

En début d'année 2023, le SDEF a été lauréat de l'appel à projet « territoires intelligents et durables » (TID) du programme d'investissement d'avenir – France 2030 lancé par le secrétariat général à l'investissement auprès de la 1<sup>ère</sup> Ministre aux côtés de la Région Grand Est, de Toulouse Métropole, du Syndicat d'énergie de l'Ain et du Syndicat d'énergie de l'Aude.

L'objectif est de déployer, sur trente-six mois, à compter du 5 avril 2023, l'ensemble de l'infrastructure radio LoRa et les services d'objets connectés sur la CCPBS, Haut Léon Communauté, et sur le territoire de sur dix EPCI supplémentaires.

Un accord de subvention de 2,7 M€ a été validé pour le projet déposé dont le budget est mobilisable à hauteur de 50 % des investissements. L'objectif est de faire passer à l'échelle finistérienne du déploiement du réseau LoRa et, ainsi, de disposer d'une infrastructure réseau, support aux déploiement massif des services sur la majorité du territoire.

En 2023, une nouvelle application de « gestion du stationnement » a été réceptionnée et est également opérationnelle. Elle permet de visualiser les données d'occupation des parkings et ainsi permettre l'amélioration du stationnement dans les secteurs denses, en secteur urbain ou littoraux, par exemple. Un système d'alerte est également paramétrable afin, par exemple, d'identifier des voitures « ventouses ». le système est connecté à des afficheurs dynamiques qui permettent de connaître la disponibilité du parking.

Durant l'année, les déploiements ont également débuté sur les deux territoires partenaires du SDEF :

- sur Haut Léon Communauté, 19 sites Lora sont en services, 1 sites en cours de travaux, 2 sites sont en étude. 1 a été abandonné. Les études techniques pour l'installation de capteurs pour la mesure du remplissage des colonnes d'apport volontaire et l'installation de capteurs de suivi des consommations d'énergie et de la qualité de l'air ont été réalisées sur 4 bâtiments communautaires ;
- sur la Communauté de communes du pays bigouden Sud, 13 sites sont en service, 4 sites en cours de travaux et 2 en cours de finalisation d'études. L'installation des capteurs de suivi des consommations d'énergie sont en cours sur la piscine communautaire, le centre technique Kerisit et la crèche Ti Liou. Les études pour les 600 places de parking de Pont l'Abbé sont terminées en version « capteur à la place ».

Sur le territoire de Concarneau Cornouaille Agglomération, le pôle d'échange multimodal a été mis en service et instrumenté par 110 capteurs de gestion du stationnement. Deux afficheurs dynamiques sont également installés sur site et communiquent avec une passerelle radio LoRa située sur le château d'eau de Kerhuilet à Rosporden.

En 2023, le SDEF a également présenté le projet et les modalités de partenariat à plusieurs EPCI finistériens. Ainsi, ont été rencontrés : Quimper Bretagne Occidentale, Morlaix Communauté, la communauté de communes du pays de Landivisiau, la Communauté Lesneven – Côte des légendes, la Communauté de communes du pays des Abers, Monts d'Arrée Communauté, la communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne maritime. Des rencontres sont également prévues dans les prochaines semaines avec la Communauté de communes du Haut pays Bigouden et la communauté de communes de Pleyben Châteaulin Porzay

En 2024, les déploiements des services d'objets connectés sur la Communauté de communes du pays Bigouden Sud et de Haut Léon Communauté vont être finalisés :

- Sur Haut Léon Communauté : suite aux études techniques, 528 capteurs seront déployés sur l'ensemble du parc de points d'apport volontaire de déchets dès début janvier. Les 3 maisons France-Service ainsi que la piscine communautaire seront équipés de capteurs de suivi des consommations énergétiques (travaux en cours) et 40 capteurs de mesure de la qualité de l'air installés dans les bâtiments publics.
- Sur la communauté de communes du pays Bigouden Sud, une nouvelle étude sera engagée début 2024 avec la technologie de capteurs optiques afin d'engager, durant le 1<sup>er</sup> trimestre l'installation des solutions de gestion du stationnement sur les 4 principaux parkings de la ville, dans le cadre nouveau marché en cours de consultation.
- Le SDEF déploiera également plus de 500 horloges connectées permettant la télégestion de l'éclairage public sur ces deux EPCI.
- Les capteurs de mesure du CO<sup>2</sup> installés dans les communes de ces deux EPCI en 2022 sont également connectés au réseau au fur et à mesure des mises en service.
- Enfin, des capteurs mesurant les paramètres météorologiques et les niveaux d'eau (submersion marine et inondations) seront également installés sur ces deux territoires avec un double objectif : résilience des réseaux vis-à-vis du changement climatique et politique intercommunale en matière de gestion des milieux aquatiques et la lutte contre les inondations et les risques de submersion.

Sur Concarneau Cornouaille Agglomération, en s'appuyant sur la 1<sup>ère</sup> passerelle radio LoRa déployée, des premiers services d'objets connectés pourraient être expérimentés ou déployés, notamment sur la télégestion de l'éclairage public ou la télérelève de compteurs d'eau.

Les Commune de l'île de Batz, Plouescat, Morlaix Communauté, la monts d'Arrée communauté ont également manifesté leur intérêt pour la télérelève des compteurs d'eau.

Sur le territoire de Morlaix Communauté, la Ville de Morlaix souhaite déployer des capteurs de gestion du stationnement. Un premier déploiement pilote est envisagé en 2024 sur le park (places). La Ville de Morlaix est par ailleurs intéressée par le cas d'usage « éclairage public ». Des discussions sont en cours pour formaliser le partenariat avec l'agglomération afin de déployer 45 passerelles radio sur le territoire.

Concernant les applications « métiers », la fourniture, l'installation et la mise en service de l'application de comptage de flux de circulation / fréquentation sera engagée en 2024 après relance de la consultation ainsi que la mise en production de l'application « environnement et météo » qui sera opérationnelle dans le cadre des déploiements de capteurs environnementaux et météo.

Enfin, le SDEF est également lauréat d'un appel à projet « innovation » lancé par GRDF. Dans ce cadre, une étude de faisabilité est en cours pour étudier les modalités techniques et financières possibles pour utiliser le réseau 169MHz de GRDF, en complément du réseau LoRa pour des cas d'usage nécessitant une fréquence plus pénétrante (cas d'usage de la télérelève des compteurs d'eau par exemple) et pour éviter des déploiements supplémentaires de passerelles radio LoRa.

### L'avancement du programme 2023 est le suivant :

Nature des prestations en 2023	Engagements en € H.T	Facturé en €H.T
<b>TOTAL</b>	<b>395 125,70 €</b>	<b>195 108,68 €</b>

Le budget prévisionnel pour le déploiement des passerelles sur les EPCI identifiés en 2024, comprenant l'investissement (études, fourniture, installation et mise en service des passerelles) et quatre ans d'exploitation est de :

Collectivités	Nb passerelles	INVESTISSEMENT € HT
Concarneau Cornouaille Agglomération	36	494 000 €
Morlaix Communauté	45	550 000 €
CC du pays des Abers	19	308 000 €
CC Presqu'île de Crozon Aulne maritime	22	394 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>122</b>	<b>1 746 000 €</b>

Des déploiements complémentaires pourront également faire l'objet d'études sur d'autres EPCI.

### GEOREFERENCEMENT DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC :

La réforme « Anti-endommagement des réseaux » (ou réforme « DT-DICT ») du 1<sup>er</sup> juillet 2012 prévue dans le cadre des lois issues du Grenelle de l'environnement, impose à tous les gestionnaires de réseaux de détecter leurs ouvrages enterrés en classe A, c'est-à-dire avec une incertitude maximale de 40 cm (soit une précision de 10 cm). L'objectif est de prévenir les risques pour les personnes et les biens. Les réseaux sensibles vis-à-vis de ces risques sont les réseaux de gaz, d'électricité et d'éclairage public. Les réseaux d'eau et de communications électroniques sont considérés non sensibles. L'échéancier de mise en application de ce niveau de détection est le suivant : depuis 2020 pour les réseaux sensibles (dont l'éclairage public) en aires urbaines, 2026 pour les réseaux sensibles en communes rurales et les réseaux non sensibles des aires urbaines et 2032 pour les réseaux non sensibles dans les communes rurales).

En tant que gestionnaire des réseaux d'éclairage public sur 221 communes et 11 EPCI, le SDEF a l'obligation d'utiliser des plans géoréférencés en classe A pour répondre aux déclarations de travaux (DT-DICT).

La mission est confiée à un prestataire dans le cadre d'un marché qui sera renouvelé en janvier 2024.

Depuis le début des travaux de géoréférencement en 2018 1 270 km de réseaux ont été détectés. La détection des réseaux en unité urbaine se terminera au premier trimestre 2024 (les communes encore en cours n'ont été intégrées au planning qu'au cours de l'année 2023 après la signature des conventions entre les communes concernées et le SDEF).

La détection et le géoréférencement des réseaux a également débuté sur les 151 communes rurales (850 km au total à détecter d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2026).

Compte tenu des commandes en cours, le linéaire restant à détecter sur l'ensemble du territoire est d'environ **480 kilomètres**. Sur la base du rythme actuel de livraison (300 à 350 km/an), la prestation pourra ainsi être clôturée avant le 1<sup>er</sup> janvier 2026. L'estimation du montant de la prestation est proche de **300 000 € HT** pour l'année 2024.

### NUMERISATION DU PCRS :

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'ensemble des réseaux cartographiés devront pouvoir figurer sur le « meilleur lever régulier à grande échelle disponible » : le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS), établi et mis à jour par l'Autorité Publique Locale Compétente (APLC). Compte-tenu de son rôle en tant qu'AODE, de sa compétence en matière d'éclairage public et de son rôle sur les réseaux en général, le SDEF s'est positionné pour être cette APLC et réaliser le PCRS qui sera donc le fond de plan commun.

L'acquisition des données se fait par cartographie mobile (ou Mobile Mapping System) à l'aide d'un véhicule et d'un sac à dos tous deux équipés d'un LIDAR et d'une caméra 360° (pour représenter le corps de rue en 3 dimensions) ainsi que d'un système de localisation GNSS (pour géoréférencer le nuage de points LIDAR avec une précision inférieure à 10 cm).

Fin novembre 2023, le SDEF a quasiment rempli l'objectif présenté au comité technique du 22 septembre 2022 : près de 4500 km de voirie à lever sur 52 communes. Entre le début du projet en septembre 2022 et fin novembre 2023, ce sont 14 600 km au total qui ont été relevés, dont 4 500 km en zones urbanisées (soit un peu plus de 75 % du linéaire de voirie total et 80 % du linéaire urbain).

En 2023, le SDEF aura réceptionné 1 930 km de voirie vectorisée (pour un montant proche de 497 000 € HT). Au total, le référentiel comporte aujourd'hui 78 communes complètes, soit 7 900 km d'orthovoirie et près de 3 500 km de linéaire vectorisé (soit un peu plus de la moitié du linéaire de voirie urbaine, la priorité ayant été portée sur les communes les plus denses de chaque EPCI).

Le rythme de production du PCRS est fixé à 150 km par mois environ jusqu'en 2026. Le coût lié à la vectorisation du PCRS devrait approcher **260 000 € HT en 2024**.

### **Contrôle du PCRS et du géoréférencement des réseaux d'éclairage public :**

Afin de s'assurer de la précision du PCRS mais aussi du géoréférencement des réseaux pour en garantir la classe A, le SDEF a confié le contrôle de ces prestations à un cabinet indépendant et certifié. Le marché sera renouvelé au 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

Concernant le PCRS, le prestataire s'assure de la conformité des fichiers et de l'exhaustivité du référentiel. Il mesure également la précision du nuage de points établi par le SDEF à partir des relevés en cartographie mobile. Les premiers résultats, réalisés en 2022 et 2023 sur 68 communes, montrent un écart inférieur à 4 cm en planimétrie et 3 cm en altimétrie. Ce résultat est très positif puisqu'il est largement inférieur au seuil de 5 cm défini par le SDEF et ses partenaires dans la convention PCRS et bien en deçà du seuil réglementaire de 10 cm.

Sur cette base, il est proposé, comme pour 2023, d'inscrire une enveloppe globale de **10 000 € HT en 2024**.

### COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES :

Le SDEF accompagne Mégalis, dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit depuis le lancement du projet. Le SDEF est partenaire de la construction du réseau permettant le fibrage de tous les foyers et entreprises dans le Finistère. Le déploiement est réalisé en plusieurs phases distinctes.

Pour la mise en œuvre de la tranche 1 de la phase 1, Le SDEF a été retenu en 2014 pour assurer la maîtrise d'œuvre qui concernait 48 Montée en Débit et le câblage de 18 366 prises FTTH (7 plaques géographiques) et 45 SRO, ou armoires de rue. Cette partie s'est terminée aussi bien en travaux qu'en facturation et DOE (Dossier d'Ouvrage Exécuté).

Suite à une sollicitation en début de l'année 2017, le SDEF a signé un contrat de sous-traitance avec SAFEGE, titulaire du contrat de maîtrise d'œuvre pour la tranche 2. L'intervention du SDEF est limitée au secteur du pays bigouden et du pays d'Iroise. Cela représente un déploiement de 10 201 prises sur 4 plaques et 27 armoires (SRO). Le déploiement dans le Finistère s'est achevé en 2022 et toutes les prises ont été ouvertes à la commercialisation en 2023. Le contrat de sous-traitance avec SAFEGE a donc été soldé en 2023.

Par ailleurs, MEGALIS a sollicité le SDEF pour assurer un suivi des phases 2 et 3 dont le marché unique de conception / réalisation a été attribué au groupement Axione/Bouygues qui prévoit de déployer 100 % des prises pour fin 2026. La mise en œuvre de ce partenariat s'est traduite par la signature, fin 2019, d'une convention qui permet au SDEF de mettre à disposition de MEGALIS Bretagne une équipe de trois ETP pour le suivi du déploiement de la fibre optique dans le département du Finistère pour un montant annuel de 304 000 €.

La phase 2 court de 2019 à 2023. Le SDEF assure une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le compte de MEGALIS Bretagne. La volumétrie de cette phase porte sur 136 000 lignes dans le Finistère, réparties sur 146 zones de déploiement et concernent 332 armoires de répartition optique. Si les études sont entièrement validées un petit retard est constaté sur les opérations de réception. Les transports seront réceptionnés à la fin décembre 2023 et la distribution devrait être réalisée pour cette même date à hauteur de 75/80%.

La phase 3 (P3), dernière étape du déploiement est plus importante en volume que les phases précédentes avec 185 000 locaux à fibrer sur 473 SRO. Cette dernière phase devrait s'achever à la fin de 2026. Les études sont d'ores



et déjà lancées et près de 25 % sont validées. Les travaux ont démarré par la s'intensifier à partir de 2024

## **ENFOUISSEMENTS COORDONNES**

Lorsqu'une Collectivité réalise un enfouissement de réseaux aériens de distribution d'électricité dans un secteur, les réseaux aériens de communications électroniques d'Orange doivent, s'ils sont établis sur des supports communs, être enfouis en coordination afin de limiter le coût des travaux.

Ces enfouissements coordonnés sont encadrés par une convention selon 2 types d'options :

- Option A où la personne publique finance et demeure propriétaire des infrastructures de communications électroniques ;
- Option B où Orange finance et demeure propriétaire des infrastructures de communications électroniques.

Dans le cadre des options A, et conformément à l'article L.2224-35 du CGCT, Orange s'acquitte envers la personne publique d'une participation au terrassement ainsi que d'un droit d'usage annuel, calculé au mètre linéaire, pour la location des infrastructures de propriété publique.

En 2023, 78 affaires d'effacements ont été programmées en coordination : 36 d'entre elles en « option A », 36 en « option B » et 6 en enfouissement esthétique.

### **Conventions « Option A »**

Au total, depuis 2013, début du conventionnement des enfouissements coordonnés, 462 affaires ont été validées en « option A ». Sur ces 462 affaires, 373 d'entre elles ont été finalisées par la signature d'une convention entre le SDEF et Orange, dont 38 en 2023. Fin 2023, 89 sont en attente de câblage pour signature de la convention.

### **Terrassement et droit d'usage**

La participation d'Orange au terrassement en 2023 s'élève à 243 491 € et le montant reversé aux communes s'élève à 183 710 €.

Le montant du droit d'usage de l'année 2023, pour les 373 conventions signées, s'élève à 243 629 €. Cependant, la redevance de location perçue en 2023 comprend le droit d'usage de 2023 ainsi que la régularisation des droits d'usage des années précédentes. Cela représente une redevance cumulée de location de 291 946 € perçue en 2023, pour un montant reversé aux communes de 200 382 €.

En 2024, le montant du droit d'usage pour la location des infrastructures évoluera de 0,71 €/ml à 0,72 €/ml ce qui représentera un montant total de redevance de location attendu s'élevant à 247 060 €. Le montant reversé aux communes, au prorata du linéaire et de la part cofinancée, représentera un montant cumulé de 166 766 €.

Le SDEF intègre l'ensemble de ces infrastructures dans son système d'information géographique et assure, pour le compte des communes adhérentes, les réponses aux DT-DICT. En 2023, celles-ci étaient au nombre de 1 872.

## **INVENTAIRE ET GESTION DES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES**

Les Collectivités peuvent être propriétaires d'infrastructures de communications électroniques, sur leur territoire, dans différents cas : lors du déploiement de ces infrastructures dans les zones d'activités et lotissements communaux, lors d'une pose de fourreaux en anticipation de la fibre ou encore dans le cadre de certains travaux d'enfouissements coordonnés.

L'encadrement de l'occupation de ces infrastructures par les différents Opérateurs constitue un enjeu primordial pour leur gestion. Exceptées les infrastructures concernées par les enfouissements coordonnés option A, de nombreux autres fourreaux sont mis à disposition des Opérateurs afin de déployer leurs réseaux, sans qu'aucune convention ne soit établie. Il y a donc des enjeux forts à identifier ces infrastructures afin d'en fixer les modalités de gestion : entretien, maintenance, réponses aux DT/DICT, redevances auprès des Opérateurs.

C'est dans cette optique que le SDEF a engagé un recensement des infrastructures Opérateurs. L'inventaire a débuté en 2022 avec les EPCI pour identifier les fourreaux de propriété publique présents notamment dans les zones d'activités. Il s'est poursuivi en 2023 avec les communes pour leurs lotissements.

Sur la base de cet inventaire, le SDEF se propose, pour les collectivités qui le souhaitent, de mettre en place un partenariat sous forme de conventions, pour la gestion de ces infrastructures. L'objectif est de valoriser ces infrastructures d'accueil en favorisant leur utilisation mais également d'en assurer l'entretien et la maintenance, pour les infrastructures déjà mises à disposition de l'Opérateur.

Dans ce cadre, le SDEF se propose d'assurer la mise à jour régulière du patrimoine sur son système d'information et son SIG, de gérer les réponses aux DT/DICT et de réaliser la gestion financière de ces infrastructures, c'est-à-dire la perception du droit d'usage auprès de l'Opérateur et le reversement des redevances aux collectivités propriétaires. Le SDEF conserve, pour assurer ces missions, 10% de la redevance.

Pour ce faire, deux conventions-types ont été rédigées et validées par le Bureau du SDEF. La première, tripartite, signée entre la Collectivité, le SDEF et l'Opérateur, vise à fixer les modalités de l'utilisation des infrastructures de propriété publique. Elle stipule notamment que l'Opérateur doit s'acquitter auprès de la Collectivité d'une redevance de location annuelle (0,66€ HT m/l pour l'année 2023). La seconde, établie entre la Collectivité et le SDEF, définit les modalités financières du partenariat dans le cadre de la mise à disposition des infrastructures.


En 2023 une convention a été signée avec la communauté de communes du pays de Landivisiau pour la gestion des infrastructures situées dans ses zones d'activité. Elle fait suite aux 2 premières conventions, signées en 2022, avec les communes de Plourin et Porspoder.

## Cadastre solaire

Suite à la mise à disposition, auprès des communes et des EPCI, du cadastre solaire sur la plateforme Web du système d'information géographique du SDEF, il est désormais possible de consulter l'ensemble des données pour chaque surface de toiture (et/ou par bâtiment) et de disposer ainsi des potentiels solaires. L'application Web du cadastre solaire permet ainsi la visualisation du potentiel solaire de plus de 735 000 bâtiments répartis sur le territoire finistérien (hors Brest métropole).

Les communes et EPCI ont également reçu une fiche de synthèse présentant le potentiel solaire cumulé sur leur territoire ainsi qu'une cartographie. Depuis la mise en ligne du cadastre solaire, près de 160 collectivités ont demandé la création d'un accès pour la consultation des données, dont l'ensemble des EPCI. Une API (connecteur), développée par Enedis, a été développée afin de permettre de croiser les données relatives au raccordement avec les données du potentiel solaire. La mise en place de cette connexion a été réalisée en collaboration avec la société ESRI et est effective depuis la fin de l'année 2022.

En 2023, plus de 330 connexions ont été comptabilisées sur l'application du cadastre solaire, avec un pic sur le mois de juin et à nouveau à partir de septembre/octobre. L'outil facilitant l'identification et la priorisation des zones favorables au développement du photovoltaïque et l'évaluation de la faisabilité et du coût de raccordement d'une production d'électricité photovoltaïque sur le réseau public d'électricité, il est notamment utile aux services des communes et EPCI dans le cadre de la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables.

**Simulation de raccordement d'une production d'électricité photovoltaïque injectée sur le réseau** 

Ce simulateur permet d'obtenir une évaluation de la faisabilité et du coût de votre production solaire au réseau public d'électricité.  
 Cette évaluation est réalisée par Enedis. Elle est indicative et n'a pas de valeur contractuelle.  
 Le simulateur fonctionne uniquement pour les raccordements sur réseau Basse Tension jusqu'à 250KVA.

Coordonnées GPS du toit

Sélectionner la puissance des panneaux solaires

Ou indiquer une puissance personnalisée en Kva

**Simuler le raccordement à Enedis**

Résultat de la simulation, caractéristiques du raccordement

<small>Complexité Prolongement du réseau: le projet de raccordement nécessitera un prolongement du réseau. La longueur du prolongement est approximative et sera affinée par une étude de raccordement.</small>	
Longueur	111 mètres
Coût	3146 € TTC

## **d - Réseaux électriques, éclairage public et communications électroniques**

### **L'entretien et maintenance des installations d'éclairage public**

En 2023, trois communes ont transféré leur compétence éclairage public au SDEF ainsi que un EPCI:

- Concarneau (investissement et fonctionnement)
- Pont-de-Buis-lès-Quimerch
- Clohars-Carnoët
- Communauté de Pleyben-Châteaulin-Porzay

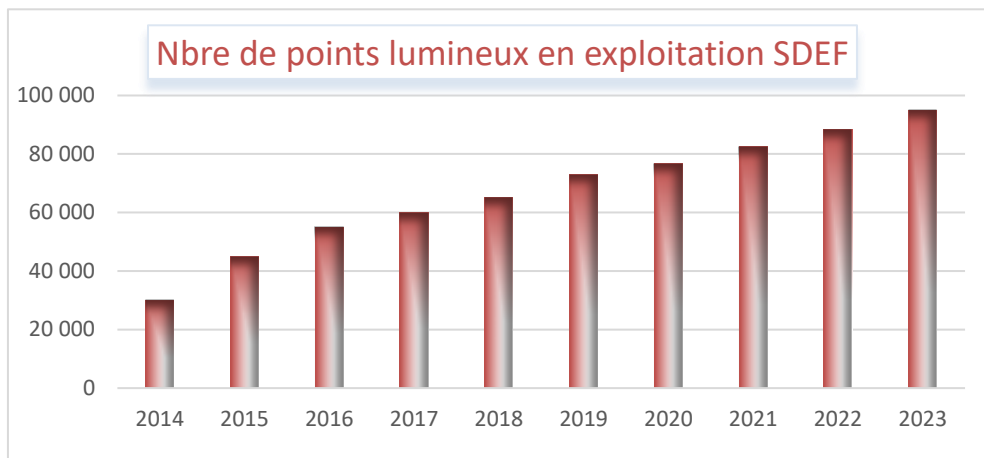
En 2024, les transferts devraient se poursuivre notamment dans le secteur de Morlaix

### **Patrimoine en exploitation**

A fin 2023, Le patrimoine éclairage public, en exploitation par le SDEF, est de 95 005 points lumineux et 4 416 armoires de commande.

Le budget des travaux d'entretien (fonctionnement) sur les communes s'élève à 1,9 millions d'euros.

Les transferts de compétence en 2023 augmentent le patrimoine de 5 644 points lumineux et 194 armoires de commande.



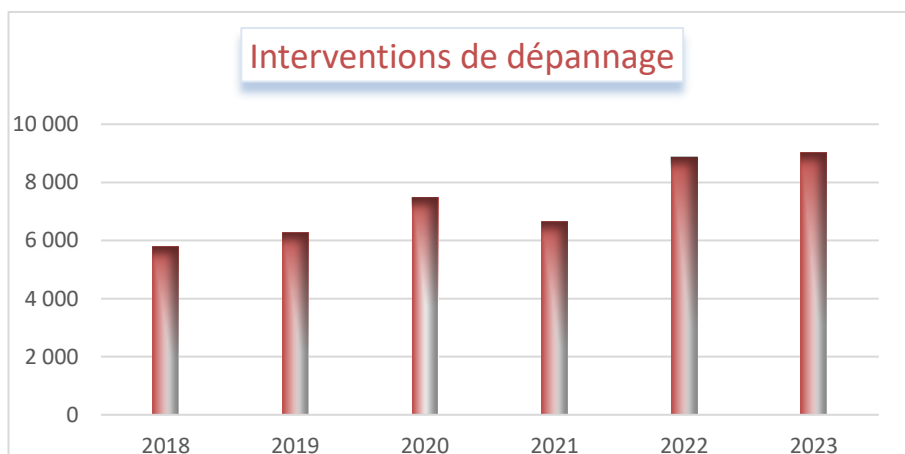
Pour 2024, la continuité des transferts de compétence devrait augmenter le patrimoine du SDEF dans des proportions inférieures à celles de 2023.

Le patrimoine s'élèverait à environ 96 200 points lumineux et 4 490 armoires de commande.

Le budget travaux d'entretien (fonctionnement) augmentera d'environ 100 000 euros, soit 2 millions d'euros. Ceci en prenant compte de l'actualisation, de l'entretien des lanternes LED existantes et de la modification de la prestation sur les communes en cours de rénovation globales.

### **Interventions**

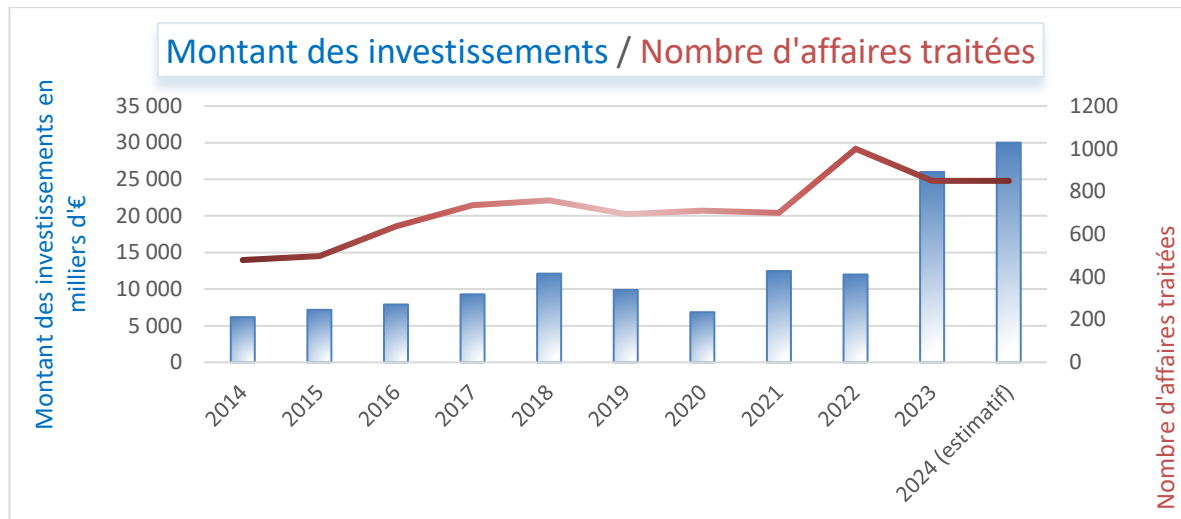
Dans le cadre de la prestation d'entretien de l'éclairage public, les prestataires du SDEF sont intervenus sur 9 023 signalements de dépannage et 201 entretiens préventifs sur les 223 communes - Données du 1er janvier au 16 novembre 2023.



Le nombre de signalement en 2023 a progressé de 2% par rapport à 2022. Les demandes de modifications d'horaires ont encore été massives. 1 000 signalements peuvent être imputés à la tempête Charan à la date du 18 novembre. En 2024, le nombre de signalements devrait revenir au niveau de 2021 (pour un nombre identique de communes), voir diminuer suite à la rénovation du parc d'éclairage public.

### L'investissement éclairage public :

Les travaux d'investissement sur l'éclairage public pour 2023 s'élèvent à 26 Millions d'euros TTC pour 850 affaires commandées. Le programme intracting représente 10,2 millions d'euros TTC pour 9 communes.



Pour 2024, dans le cadre des projets Intracting 1 et 2, le SDEF prévoit de rénover l'éclairage public pour un montant d'investissement de 18,1 millions d'euros TTC.

Remplacement de tous les luminaires non Led sur 44 communes.

Les travaux d'investissement sur l'éclairage public en 2024 peuvent être estimés à 30 millions d'euros TTC.

Communes	Travaux	Nombre d'ouvrages à rénover
<b>Landivisiau</b>	Rénovation des luminaires non conformes / vétustes / non Led	1645
<b>Audierne</b>	Rénovation des luminaires non conformes / vétustes / non Led	564
<b>Briec</b>	Rénovation des luminaires non conformes / vétustes / non Led	1062
<b>Edern</b>	Rénovation des luminaires non conformes / vétustes / non Led	250
<b>Carantec</b>	Rénovation des luminaires non conformes / vétustes / non Led	745
<b>Combrit</b>	Rénovation des luminaires non conformes / vétustes / non Led	592
<b>Crozon</b>	Rénovation des luminaires non conformes / vétustes / non Led	1620
<b>Le Folgoët</b>	Rénovation des luminaires non conformes / vétustes / non Led	478

<b>Plobannaec-Lesconil</b>	Rénvation des luminaires non conformes / vétustes / non Led	591
<b>Ploudalmézeau</b>	Rénvation des luminaires non conformes / vétustes / non Led	922
<b>Pont-Aven</b>	Rénvation des luminaires non conformes / vétustes / non Led	706
<b>Pont-L'Abbé</b>	Rénvation des luminaires non conformes / vétustes / non Led	1125
<b>Rosporden</b>	Rénvation des luminaires non conformes / vétustes / non Led	1124
<b>Saint-Martin-des-Champs</b>	Rénvation des luminaires non conformes / vétustes / non Led	850
<b>Saint-Pol-de-Léon</b>	Rénvation des luminaires non conformes / vétustes / non Led	1062
<b>Ergué Gabéric</b>	Rénvation des luminaires non conformes / vétustes / non Led	1175
<b>Plouider</b>	Rénvation des luminaires non conformes / vétustes / non Led	207
<b>Ploudaniel</b>	Rénvation des luminaires non conformes / vétustes / non Led	387
<b>Mahalon</b>	Rénvation des luminaires non conformes / vétustes / non Led	70
<b>Beuzec-Cap-Sizun</b>	Rénvation des luminaires non conformes / vétustes / non Led	74
<b>Cléden-Cap-Sizun</b>	Rénvation des luminaires non conformes / vétustes / non Led	76
<b>Confort-Méilars</b>	Rénvation des luminaires non conformes / vétustes / non Led	108
<b>Lampaul-Ploudalmézeau</b>	Rénvation des luminaires non conformes / vétustes / non Led	68
<b>Landunvez</b>	Rénvation des luminaires non conformes / vétustes / non Led	237
<b>Lanildut</b>	Rénvation des luminaires non conformes / vétustes / non Led	92
<b>Plomodiern</b>	Rénvation des luminaires non conformes / vétustes / non Led	277
<b>Chateaneuf-du-Faou</b>	Rénvation des luminaires non conformes / vétustes / non Led	621
<b>Pleyben</b>	Rénvation des luminaires non conformes / vétustes / non Led	517
<b>Bannaec</b>	Rénvation des luminaires non conformes / vétustes / non Led	931
<b>Camaret</b>	Rénvation des luminaires non conformes / vétustes / non Led	720
<b>Lanvéoc</b>	Rénvation des luminaires non conformes / vétustes / non Led	372
<b>Le faou</b>	Rénvation des luminaires non conformes / vétustes / non Led	343
<b>Plogonnec</b>	Rénvation des luminaires non conformes / vétustes / non Led	332

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

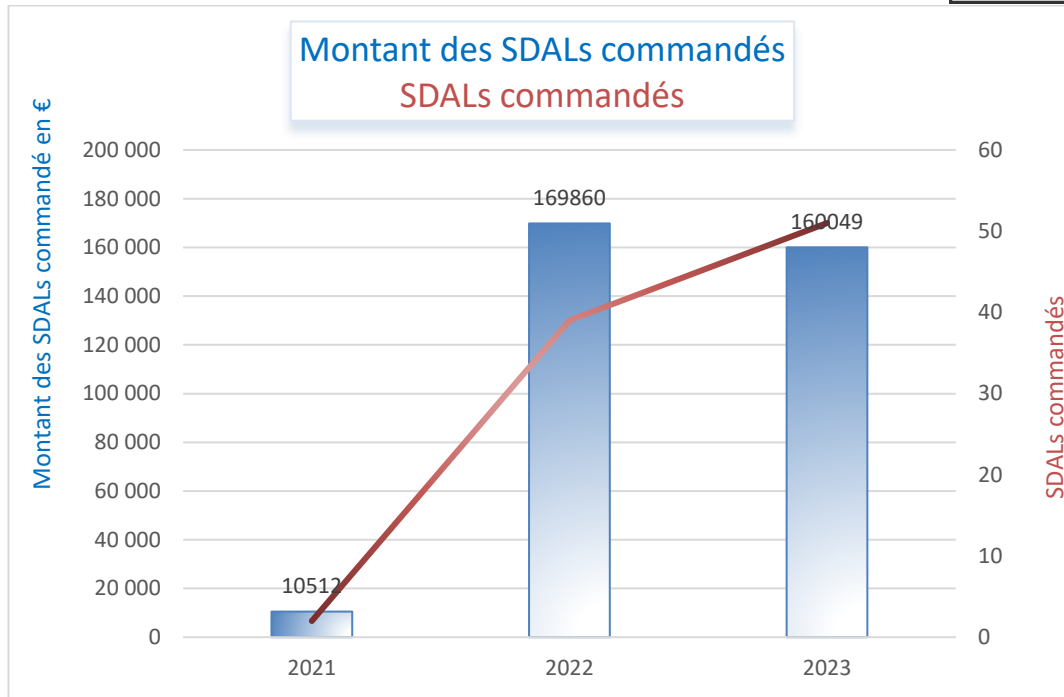
Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 029-252901145-20231215-C2023041\_DOB-DE

<b>Plouguin</b>	Rénvation des luminaires non conformes / vétustes / non Led	164
<b>Porspoder</b>	Rénvation des luminaires non conformes / vétustes / non Led	197
<b>Scaër</b>	Rénvation des luminaires non conformes / vétustes / non Led	1 591
<b>Trégunc</b>	Rénvation des luminaires non conformes / vétustes / non Led	852
<b>Plouvorn</b>	Rénvation des luminaires non conformes / vétustes / non Led	219
<b>Taulé</b>	Rénvation des luminaires non conformes / vétustes / non Led	305
<b>Plouégat-Moysan</b>	Rénvation des luminaires non conformes / vétustes / non Led	110
<b>Saint-Thégonnec</b>	Rénvation des luminaires non conformes / vétustes / non Led	501
<b>Clohars-Carnoet</b>	Rénvation des luminaires non conformes / vétustes / non Led	900
<b>Penmarc'h</b>	Rénvation des luminaires non conformes / vétustes / non Led	1118

**Les Schémas Directeur d'aménagement lumière (SDAL) :**



Année	Nombre de SDALs commandés	Montant commandés TTC
2021	2	10 512,00 €
2022	39	169 860,00 €
2023	51	160 049,00 €

La prestation SDAL s'est terminée en 2023. 92 communes ont été concernées par cette opération.

Cette prestation est éligible à financement dans le cadre du programme LumActe. Elle est financée pour un montant de 150 000 euros.

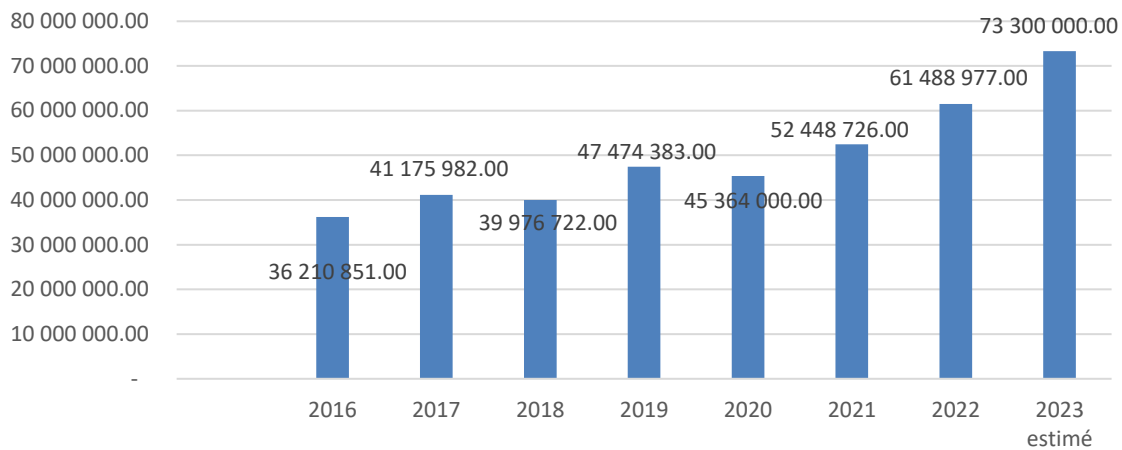
Pour 2024, dans le cadre de LUM ACTEE, il pourra être mis en expérimentation la mise en place d'une couche SIG de mesure de la pollution lumineuse par photo aérienne, avant et après l'intranting sur le territoire de la CCPBS.

Une somme de 50 000€ pourrait être inscrite au budget.

**Les investissements sur les réseaux (électriques, éclairage public et communications électroniques)**

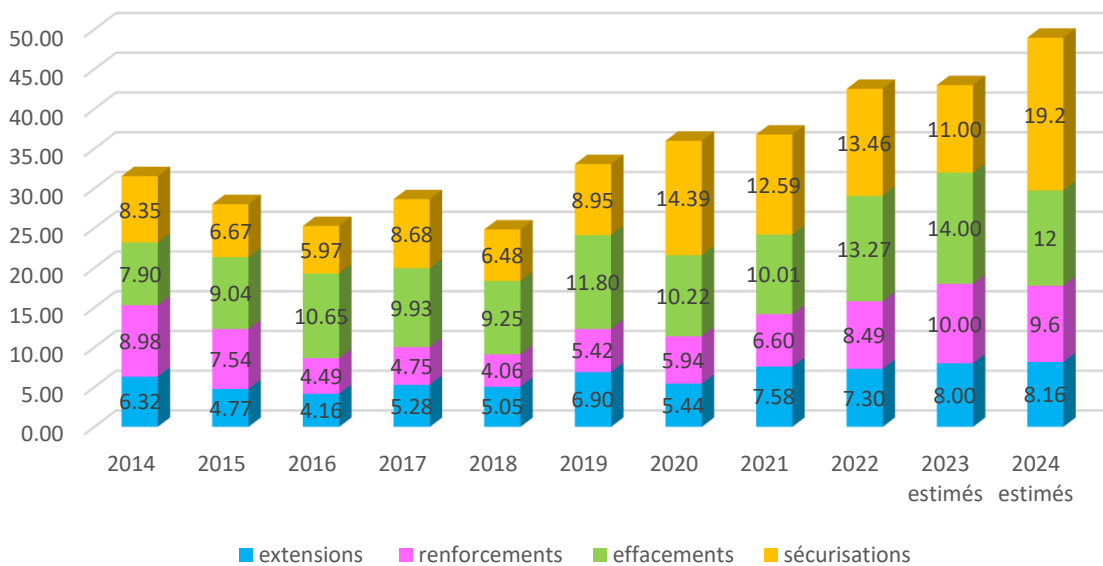
**BILAN 2023**

## Evolution des investissements du SDEF sur les réseaux



Les travaux sur les réseaux électriques (Haute Tension HTA et Basse Tension BT), éclairage public et réseaux de télécommunications électroniques réalisés par le SDEF au cours des dernières années n’ont cessé d’augmenter pour faire face à la demande et aux attentes de ses adhérents. En 2023, cela représente un montant de commandes de plus de 73 millions d’euros TTC soit une hausse de 19 % par rapport à l’exercice 2022, hausse alimentée essentiellement par les travaux Intracting en éclairage public.

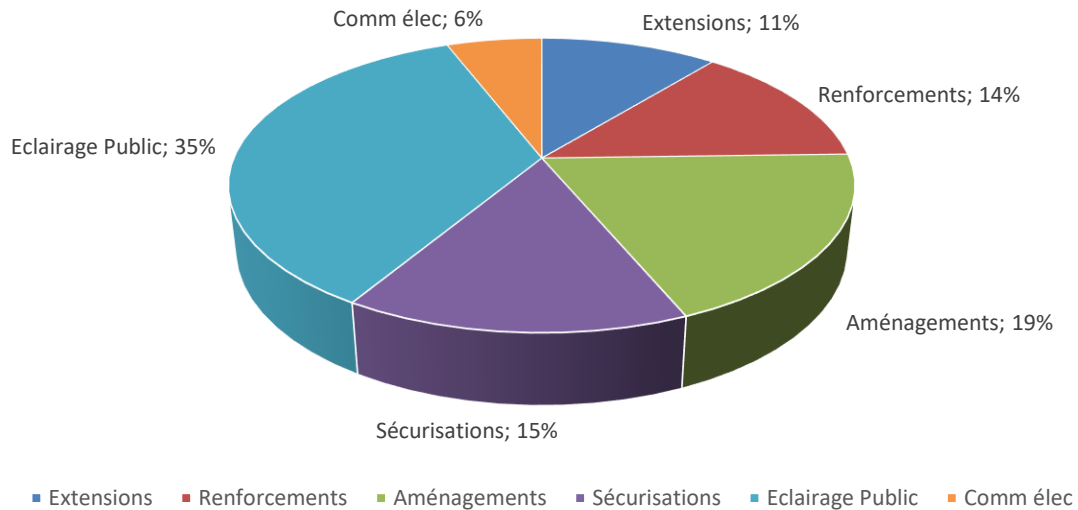
## Investissements du SDEF en M€ TTC



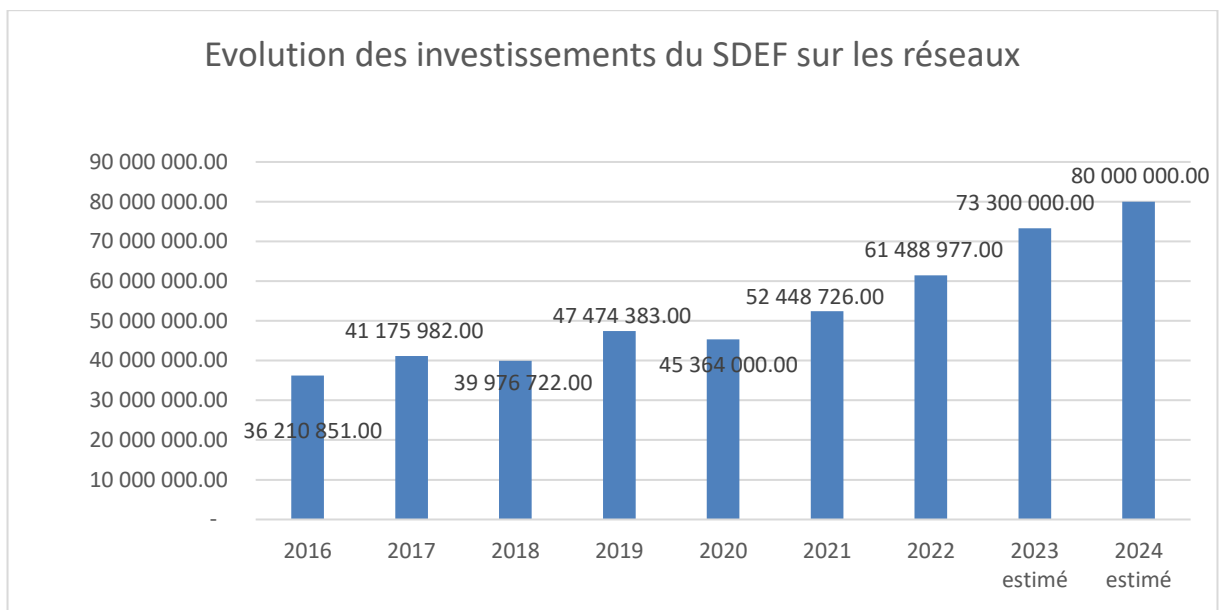
Une grande attention est portée sur la qualité de la fourniture et la sécurisation des réseaux électriques ; en 2023 c’est encore environ **11 millions d’euros** qui ont été investis dans la sécurisation, ce qui représente 15% des investissements. Le SDEF a réagi à l’évènement climatique exceptionnel CIARAN en prenant contact dès la semaine suivante avec le FACE pour obtenir des crédits exceptionnels pour reconstruire au mieux les réseaux électriques. Un dossier au titre du programme 2023 a été déposé fin novembre et un programme pluriannuel sur 4 ans est à l’étude.



### Répartition des montants mis en travaux par le SDEF

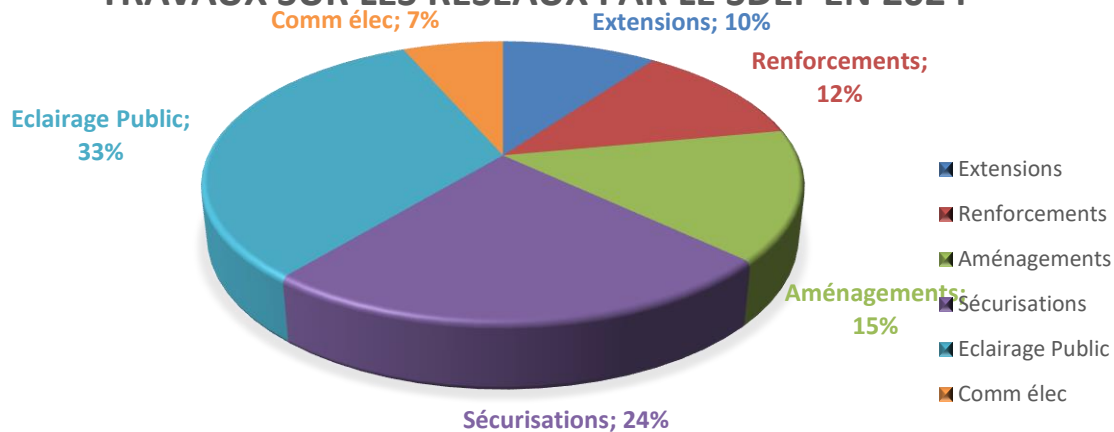


### Les investissements sur les réseaux (électriques, éclairage public et communications électroniques) – PERSPECTIVES 2024



Les travaux d’investissements de l’exercice 2024 seront toujours certainement supérieur à ceux de 2022 boostés par la signature des conventions Intracting 1 et 2 pour le financement des travaux de rénovation des points lumineux des communes du Finistère. Pour 2024 ils sont estimés à **80 millions d’euros** (dont 26 millions pour l’éclairage public).

## RÉPARTITION DES MONTANTS PRÉVISIONNELS TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX PAR LE SDEF EN 2024



## 2 - Les projets d'évolution pour 2024

### a - Réseaux de gaz

Le SDEF est en mesure, dans le cadre de ses compétences optionnelles (articles 2.2.1 et 4.1 de ses statuts), d'exercer la compétence d'autorité organisatrice des missions de service public afférentes au développement et à l'exploitation des réseaux publics de distribution de gaz ainsi qu'à la fourniture de gaz. Les attributions qui lui sont alors dévolues sont :

- l'organisation de la distribution de gaz et, en particulier, discussion et passation avec les entreprises concessionnaires de tous contrats, cahiers des charges et avenants ayant pour objet la distribution de gaz,
- leur contrôle,
- la maîtrise d'ouvrage des investissements sur le réseau public de distribution de gaz, exercée soit en direct en tant qu'opérateur de réseau, soit dans le cadre des contrats de délégation,
- la représentation des collectivités et EPCI ayant transféré cette compétence dans tous les cas où les lois et règlements, en particulier ceux sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, prévoient que les communes et EPCI doivent être représentés ou consultés,
- l'organisation de services d'études, administratifs, juridiques et techniques en vue de l'examen pour le compte du syndicat départemental et des membres de toutes les questions relatives à la production, au transport, à la distribution et à l'utilisation ou intéressant le fonctionnement du service public du gaz.

### Des procédures de délégation de service public

Sur les communes de Cléder, Plouescat, Sibiril, Henvic, Moëlan-sur-Mer et Clohars-Carnoët, le SDEF a été sollicité pour mettre en place des réseaux de gaz naturel.

Pour répondre aux besoins des communes et des acteurs économiques, le syndicat, après des transferts préalables de la compétence gaz, a ainsi décidé d'engager des procédures de délégation de service public (3 au total) afin de retenir des concessionnaires chargés de desservir en gaz les territoires concernés.

### Des transferts pour des contrats déjà existants

En parallèle, le syndicat propose, aux communes déjà desservies en gaz et qui, en tant qu'autorités organisatrices de la distribution, se doivent d'assurer le contrôle des missions de service public, de profiter de l'expertise du SDEF en lui transférant la compétence concernée.

**Les communes et contrats pour lesquels le SDEF est AODG**

Au total à fin 2023, ce sont ainsi 19 communes organisées en 14 concessions distinctes (dont 2 communes sans contrat gaz à date), qui ont confié leur compétence gaz au SDEF.

Communes ayant transféré la compétence gaz au SDEF	Contrat communal ou multicommunal	INSEE	Type de contrat de concession gaz	Date d'entrée en vigueur du contrat de concession	Durée de la concession (années)	Échéance du contrat	Dates des délibérations de transfert
Châteaulin	communal	29026	historique	27/07/1998	25	27/07/2023	22/02/2018
Cléder	Cléder/Plouescat/Sibiril	29030	type DSP non péréqué	01/01/2016	30	01/01/2046	11/04/2011
Clohars-Carnoët	Moëlan-sur-Mer/Clohars-Carnoët	29031	type DSP non péréqué	01/12/2018	30	01/12/2048	08/07/2016
Clohars-Fouesnant	communal	29032	historique	15/09/2006	30	15/09/2036	20/03/2018
La Forest-Landerneau	communal	29056	historique	16/12/2003	25	16/12/2028	18/12/2017
Henvic	communal	29079	type DSP non péréqué	01/05/2015	30	01/05/2045	14/11/2013
Moëlan-sur-Mer	Moëlan-sur-Mer/Clohars-Carnoët	29150	type DSP non péréqué	01/12/2018	30	01/12/2048	13/12/2016
Plouescat	Cléder/Plouescat/Sibiril	29185	type DSP non péréqué	01/01/2016	30	01/01/2046	31/05/2011
Plouguerneau	pas de contrat à date	29195	pas de contrat à date	pas de contrat à date	pas de contrat à date	pas de contrat à date	14/09/2011
Plouvien	communal	29209	historique	01/03/1999	30	01/03/2029	09/01/2018
Plouvorn	communal	29210	historique	31/03/1998	30	31/03/2028	29/01/2018
Rosporden	communal	29241	historique	12/12/1996	30	12/12/2026	02/07/2019
Saint-Ségal	communal	29263	historique	22/01/2004	30	22/01/2034	16/02/2018
Saint-Yvi	communal	29272	historique	01/02/2000	30	01/02/2030	21/09/2018
Sibiril	Cléder/Plouescat/Sibiril	29276	type DSP non péréqué	01/01/2016	30	01/01/2046	07/03/2012
Tourc'h	communal	29281	historique	06/04/2001	25	06/04/2026	18/12/2017
Tréflaouenan	pas de contrat à date	29285	pas de contrat à date	pas de contrat à date	pas de contrat à date	pas de contrat à date	25/11/2011
Trégunc	communal	29293	historique	30/04/2015	30	30/04/2045	18/11/2018
Tréméven	communal	29297	historique	01/12/2000	30	01/12/2030	14/12/2017
19 communes	14 contrats						

En 2023, la renégociation du cahier des charges de concession de Châteaulin qui arrivait à échéance en juillet 2023 a été menée dans le cadre du nouveau contrat qui a été négocié entre la FNCCR, France Urbaine et GRDF.

Un contrat « PIVOT » a été signé, ce qui permettra de proposer aux communes adhérentes du SDEF d'adhérer à cette compétence afin de bénéficier de l'expertise du SDEF, et des nouveaux avantages du contrat PIVOT en matière de transition énergétique notamment mais aussi de bénéficier de redevances bonifiées.

La commune de Saint Martin des Champs a transféré sa compétence GAZ très récemment au SDEF, et en 2024, nous pouvons nous attendre à une montée en puissance assez rapide des transferts vers le SDEF.

**b - Les réseaux de chaleur**

Dans le cadre des modifications statutaires, étant donné que le SDEF peut désormais intervenir dans ce domaine par transfert de compétence, nous allons interroger les collectivités adhérentes pour les informer de cette nouvelle possibilité et voir si elles souhaitent adhérer.

Si une commune transfère par délibération la compétence de création et d'exploitation de réseaux publics de chaleur au SDEF, le SDEF portera le projet pour la commune. Ainsi, le Syndicat Départemental d'Équipement et d'Énergie du Finistère deviendra maître d'ouvrage, investira pour la commune, suivra le chantier et assurera la conduite et l'entretien de la chaufferie. Les modalités d'utilisation de la chaufferie sont définies par convention entre la commune et le SDEF.

A ce jour, aucune demande d'intervention n'a été faite par les communes, mais quelques pré-études sont en cours, notamment à Pont L'abbé. Une étude de faisabilité a été diligentée en 2023, dont les résultats sont attendus pour la fin du premier trimestre 2024. Le coût de cette étude de faisabilité est d'environ 28 000€HT qui sera subventionnée par l'ADEME à hauteur de 80%.

Par la suite, il faudra voir avec la commune quel le mode de portage souhaité afin de passer en mode opérationnel.

**c - Le règlement financier**

Un nouveau règlement financier a été voté par le SDEF, et qui sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée de trois années. Celui-ci prévoit des règles pour les effacements de réseaux dans le cadre d'un plafond sur trois années (exercices 2023, 2024 et 2025).

Les participations pour les extensions en vue de desservir les lotissements ont été revus avec une participation de 30% désormais applicables pour tous les nouveaux projets.

#### **d - Les travaux sur les bâtiments**

Une extension du nouveau bâtiment est prévue afin de faire face à l'évolution constante des activités et missions du SDEF et de la SEML ENERGIES EN FINISTERE. Cette extension intégrera un garage pour mettre à l'abri le véhicule doté du LIDAR, un atelier, un garage à vélo, 21 bureaux et 2 petites salles de réunion.

Pour ce projet, il est proposé d'inscrire pour 2024 une enveloppe de **1 200 000 €HT**.

Il sera également nécessaire de prévoir un réaménagement des accueil de Quimper et de Landivisiau afin d'améliorer les conditions de travail des agents chargés de l'accueil sur les deux sites de Quimper et de Landivisiau.

Il sera également nécessaire de prévoir des gardes corps sur la toiture du site de Quimper.

Il pourra être prévu à ce titre une enveloppe budgétaire de 60 000€ HT.

Par ailleurs, il sera nécessaire d'installer de nouvelles bornes de recharge de type WALLBOX au niveau du site de Landivisiau sous les ombrières. Le nombre de dispositifs de charge s'est en effet avéré insuffisant.

Une enveloppe de 10 000€ sera à inscrire au budget.

#### **e - Programmes FACE et PAMELA**

A ce jour, la dotation nationale du CAS-FACE pour 2022 n'est pas connue. Par conséquent, il est difficile de prévoir la dotation départementale, mais on peut penser qu'elle sera proche du montant attribué en 2023 soit environ **12 000 000 €**.

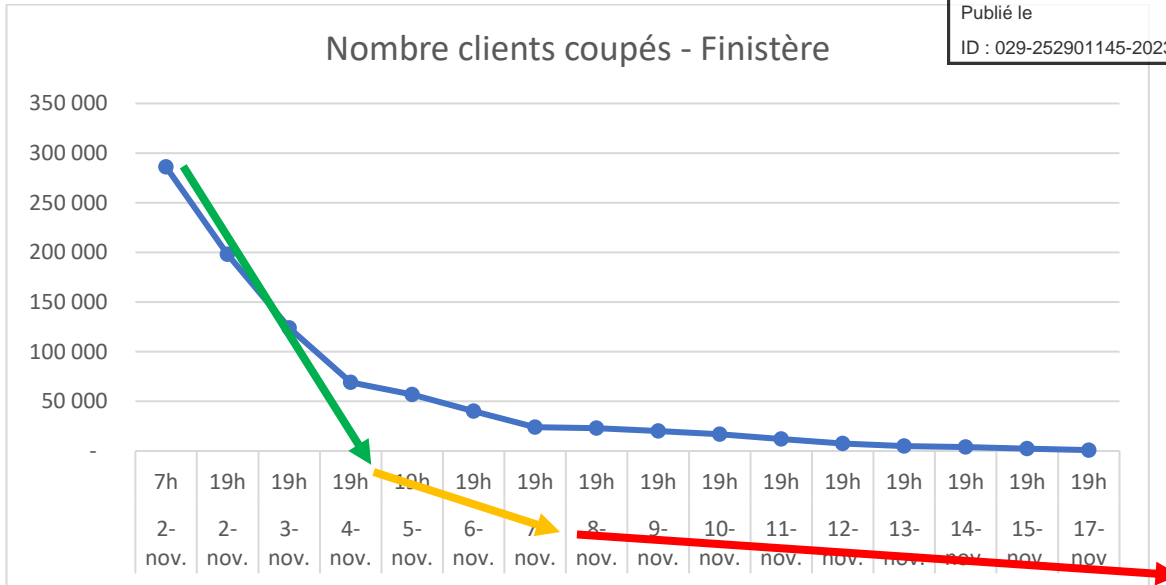
Un vaste complexe dépressionnaire a circulé sur les Îles Britanniques du 31 octobre au 2 novembre 2023. Au Sud de ce complexe, une dépression nommée Ciarán par les services météorologiques irlandais a été à l'origine de vents exceptionnels sur le Nord-Ouest du pays, notamment et en particulier dans le département du Finistère.

Pour reprendre l'analyse de MétéoFrance, cette violente tempête automnale est la plus sévère sur la Bretagne depuis « l'ouragan » de 1987.

En termes d'intensité, cette tempête est inédite et correspond, sans conteste à la tempête la plus dévastatrice sur le département du Finistère depuis que les réseaux électriques ont été construits.

La tempête CIARAN traversant le Finistère dans la nuit du 1er au 2 novembre 2023 a engendré la coupure de 286 000 abonnés selon un pointage à 7h le 02 novembre. Au cours de la nuit, plus de 300 000 clients ont été impacté par une rupture de l'alimentation électrique.

Ci-dessous, la chronique quotidienne du nombre de clients coupés.



Ainsi, en 2023, nous avons pu bénéficier d’une enveloppe supplémentaire de 2 625 000€TTC de travaux soit une subvention de **1 750 000€** au titre de la tempête CIARAN.

Pour 2024/2025, nous envisageons de déposer un dossier exceptionnel de **15 000 000€TTC de travaux**

Dans le cadre des prévisions budgétaire, il peut être envisagé de budgéter des recettes à hauteur de **14 000 000€** compte tenu du dossier tempête déjà validé fin 2023. Si un autre dossier venait à être validé au début de l’année 2024, il conviendra de prévoir une décision modificative.

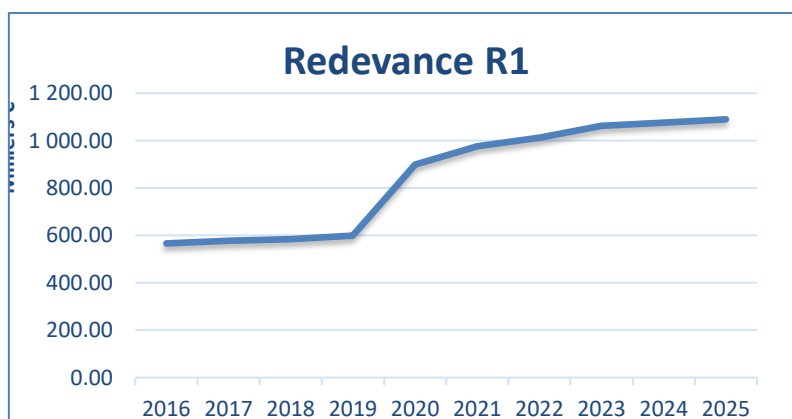
La convention Pamela dans le cadre du nouveau contrat s’établi à **1 050 000€**. Compte tenu des projets que nous avons en portefeuille, nous n’aurons aucun mal à justifier de la perception de cette somme.

## II - Evolution des dépenses et des recettes du budget principal

### 1 - Les recettes de fonctionnement

#### a - La redevance R1

► Evolution des dernières années :

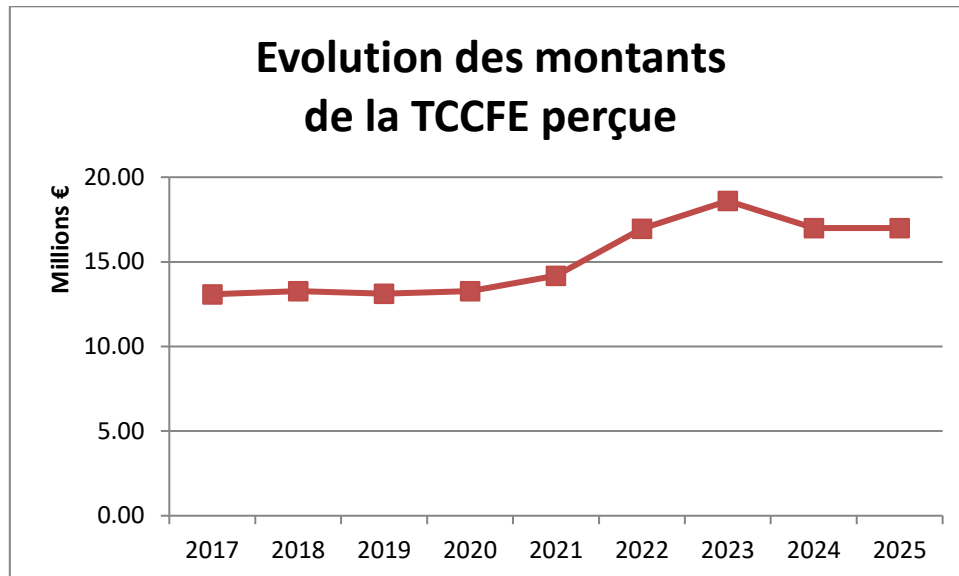


En 2023, nous avons perçu 1 062 470 €, soit une progression de 4,95 par rapport à 20220 (975 809 €). La progression 2022/2021 était de 3,75 %

► Perspectives à court terme :

Concernant l'évolution de cette recette, nous pouvons tabler sur une croissance de 1.014 %. Nous pouvons donc penser que le montant de la redevance R1 pourrait être estimé 1 076 000 € pour l'exercice 2023.

**b - La taxe sur l'électricité**

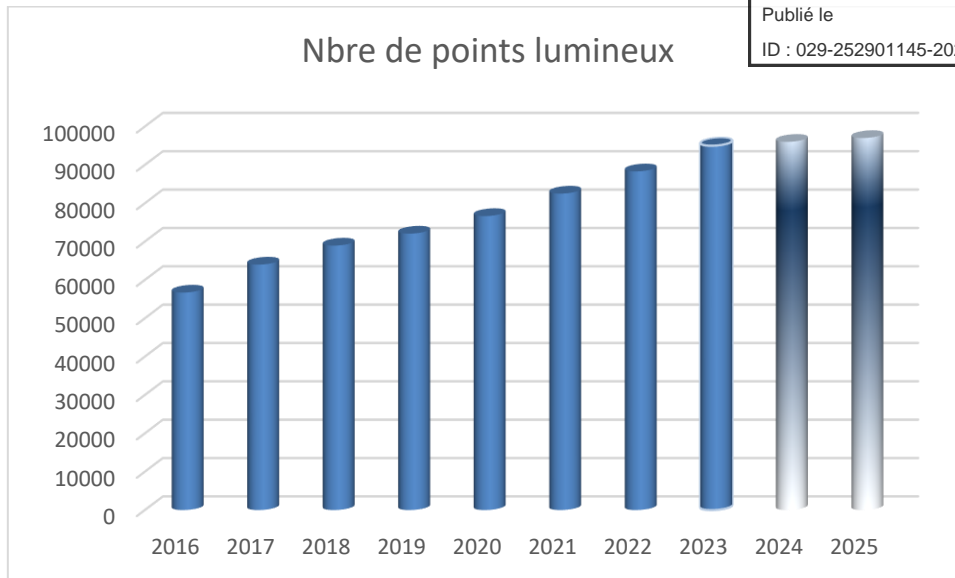


EN 2023, la ville de Concarneau a décidé de laisser au SDEF le bénéfice de la perception de la TCCFE.

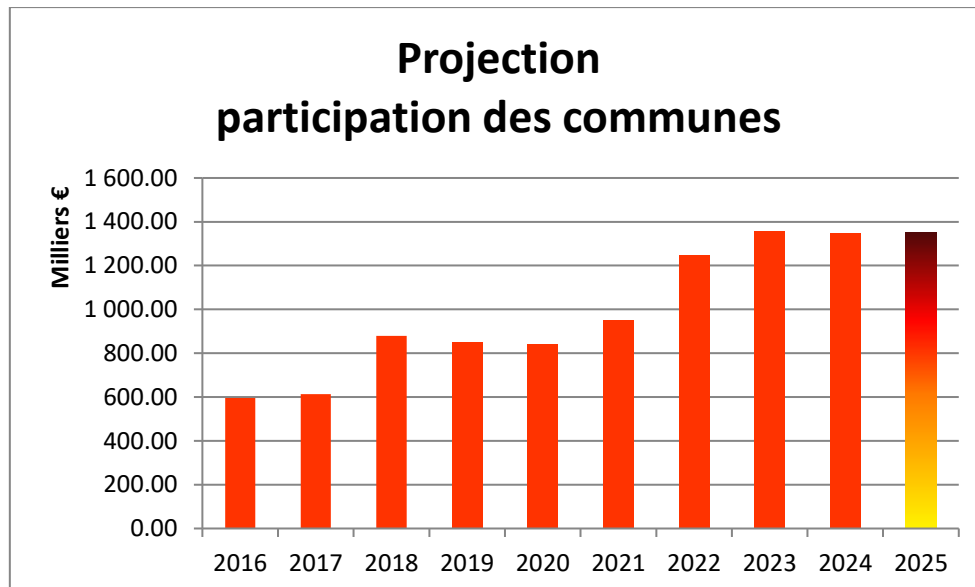
La TCCFE constitue la recette essentielle du budget de fonctionnement et s'établit prévisionnellement pour 2023 à plus de 18 600 000 € (16 955 5300 € en 2022). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les modalités de perception ont évolué. La TCCFE est désormais versée par l'Etat aux AODE après collecte auprès des fournisseurs d'énergie.

**c - La participation des communes en éclairage public**

Cette recette dépend du nombre de points lumineux en exploitation (plus de 95 000 en 2023). Etant donné le rythme des transferts de compétence au cours des dernières années, nous pouvons nous attendre à une progression sensible de la recette qui est liée.

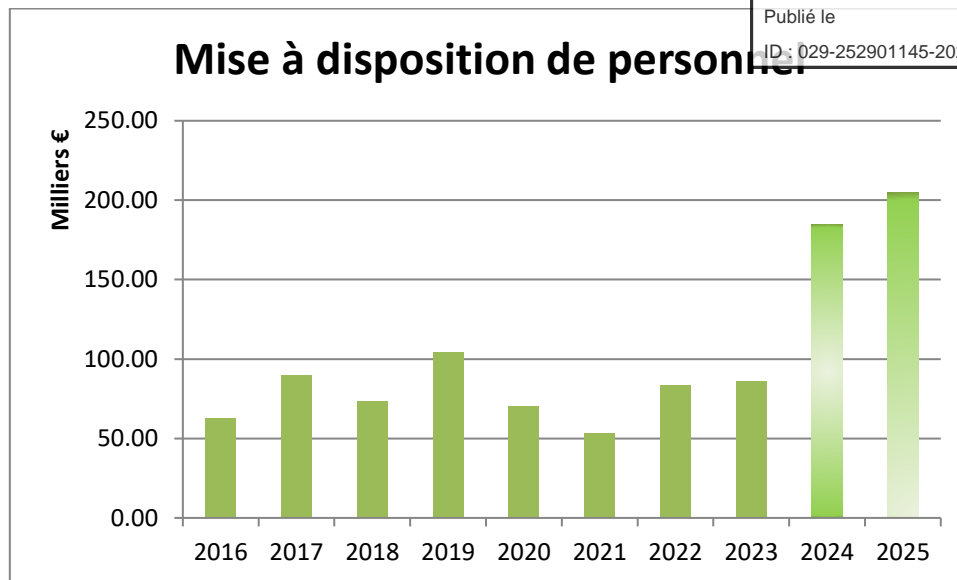


On en déduira une projection comptable pour les exercices 2024 et 2025 :



#### **d - Les remboursements des frais de mise à disposition de services**

- ▶ Prévisions pour 2023 et 2024 : Pour 2023 cette participation sera de l'ordre de 85 000 € avec au minimum 150 jours facturés. ainsi, nous pouvons tabler pour 2024 et 2025 sur une recette prévisionnelle plus prononcée.
- ▶ Le transfert des compétences notamment eau et assainissement aux EPCI a un impact sur l'assistance conseil. Toutefois certains EPCI sollicitent cette mission du SDEF de manière croissante.
- ▶ L'agent dédié intervient aujourd'hui en maîtrise d'œuvre auprès de la SEM pour les projets GNV et également photovoltaïques.
- ▶ Une création de poste est programmée en 2024



#### e - La maîtrise d'œuvre pour le compte de MEGALIS Bretagne

Pour rappel, un marché de maîtrise d'œuvre, tranche 1 – phase 1, avec le syndicat mixte MEGALIS Bretagne a été notifié au SDEF le 7 novembre 2014. Sur la base des bordereaux de prix de ce marché, le SDEF a facturé à MEGALIS la prestation de maîtrise d'œuvre pour un montant total de 742 795 € HT. Cette prestation est achevée.

Le contrat de sous-traitance avec SAFEGE, pour la maîtrise d'œuvre tranche 2, s'élève à 108 370 € pour la tranche 2 phase 1. Une partie des prestations et notamment les opérations de réceptions a finalement été réalisée directement par SAFEGE Cette prestation s'est achevée en 2023.

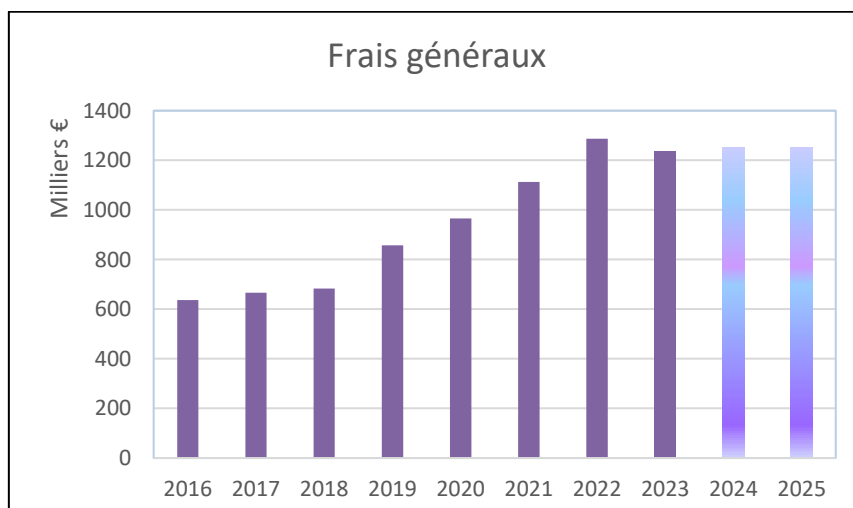
La convention de mise à disposition de services auprès de MEGALIS signée en 2019 a permis de facturer les coûts suivants :

- a. mise à disposition 2019 : 36 217,69 €
- b. mise à disposition 2020 : 289 987,50 €
- c. mise à disposition 2021 : 305 250 €.
- d. Mise à disposition 2023 : 305 249 €
- e. Prévision 2023 : 317 000 €

## 2 - Les dépenses de fonctionnement

### a - Les frais d'administration générale

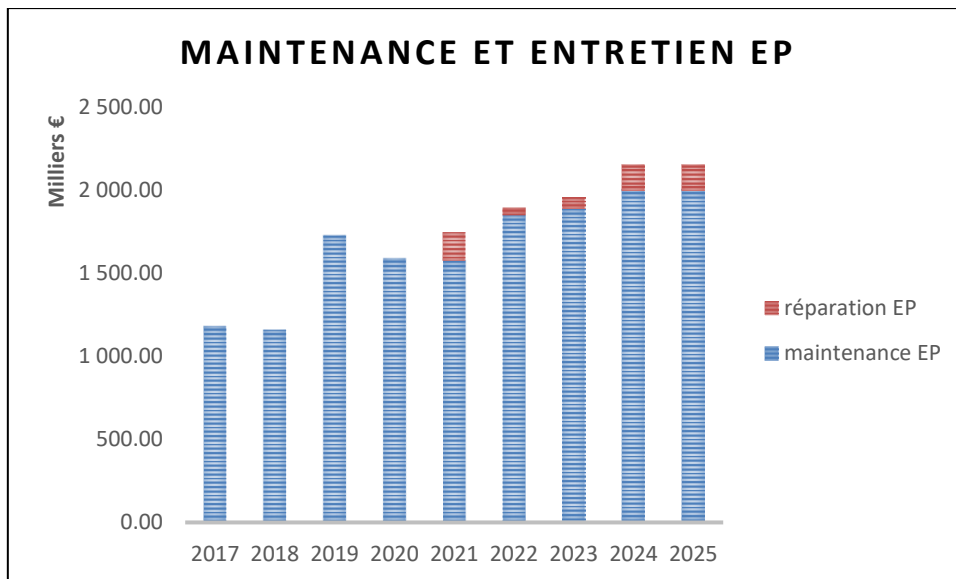
(hors frais d'entretien et de maintenance EP)





Après une progression jusqu'en 2022 due aux transferts des compétences et au développement de nouveaux services auprès des collectivités, les frais généraux se stabilisent sur une ligne à 1 200 000 €.

**b - L'entretien maintenance EP**

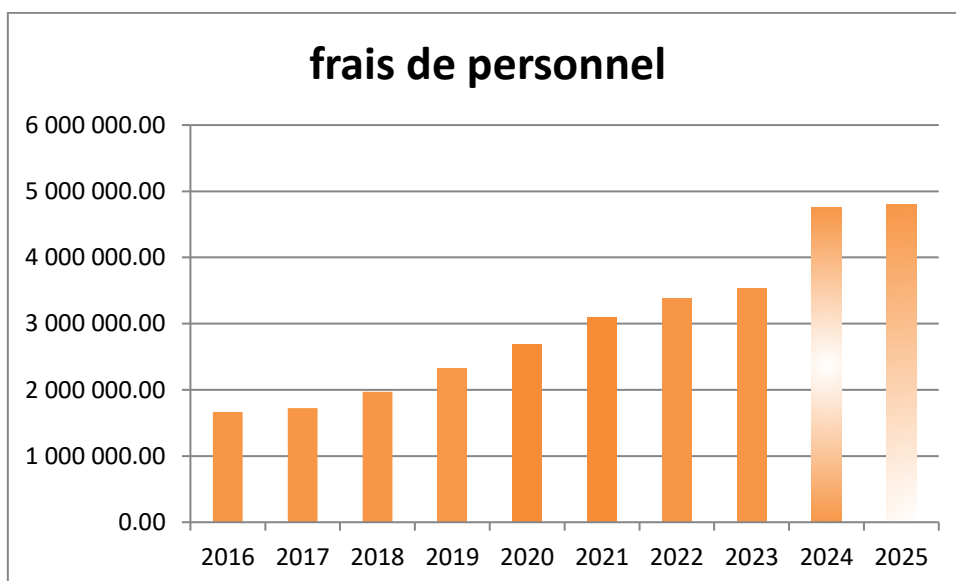


Depuis 2017 nous constatons une progression significative de la dépense liée à l'entretien et à la réparation des équipements d'éclairage public. Cette progression est à mettre en lien avec le transfert de compétence. Aujourd'hui ce sont plus de 95 000 points lumineux et 4 416 armoires. Quatre collectivités ont transféré cette compétence en 2023.

Depuis 2021, la comptabilité distingue la part réparation et la part maintenance.

Pour 2023, et compte tenu des transferts de compétence, ce poste de dépense devrait s'élever à 1 955 000 €. Pour 2024, on peut tabler sur 2 000 000 €.

**c - Les frais de personnel**



## Evolution prévisionnelle de l'état du personnel

Suite à vacances et créations de postes, plusieurs recrutements ont été réalisés ou sont en cours en 2023 :

Postes pourvus en 2023 :

- une chargé d'affaires groupement d'achat énergie et CEE
- Deux chargés d'affaires efficacité énergétique
- Un chargé d'affaires développement EnR
- Un chargé d'affaires IRVE
- Trois chargés d'affaires électrification
- Une assistante de direction

En cours ou à lancer :

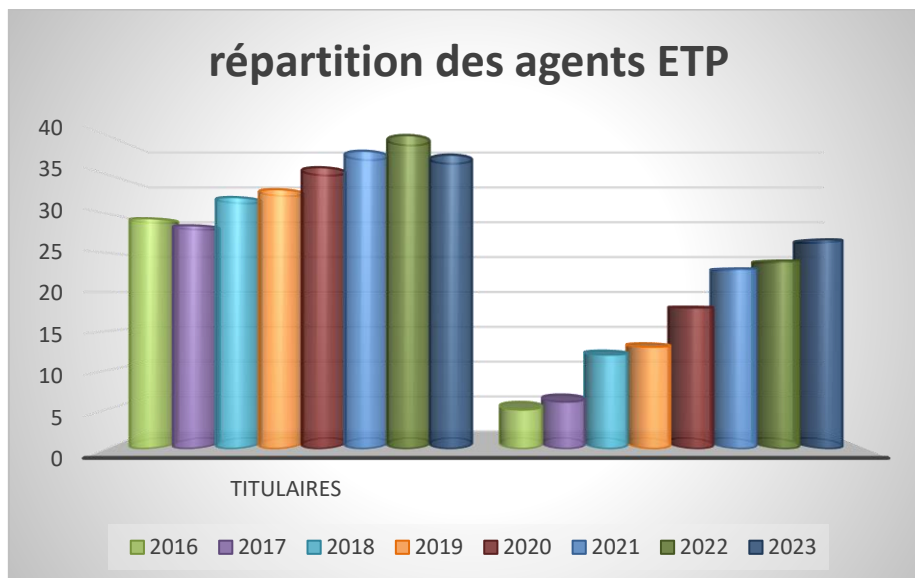
- trois chargés d'affaires éclairage public
- Un chargé d'affaires électrification
- un chargé de développement EnR
- une secrétaire comptable
- un chargé de mission PMO pour l'ACC
- Un ingénieur efficacité énergétique
- Un informaticien
- Un data scientist
- Un chargé d'affaires IOT
- Un chef de projet réseaux de chaleur

Afin de tenir compte du développement des activités du SDEF, plusieurs recrutements sont envisagés en 2024 :

- un Chargé d'affaires ACC
- un chargé d'affaires SIG
- un chargé d'affaires efficacité énergétique [programme ACTEE]

La charge de personnel s'établie à 3 530 000 € en 2023. Nous l'estimons à **4 750 000 €** en 2024 pour un effectif prévisionnel de 81 agents (66 à fin 2023).

## La structure des effectifs



	2016		2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP
Titulaires	31	29.4	30	28.5	33	32.1	34	33.1	37	35.9	38	36.3	40	38.8	39	37.5
non-titulaire	5	5	6	6	12	12	13	13	18	18	23	22.9	24	23.8	27	26.7
total	36	34.4	36	34.5	45	44.1	47	46.1	55	53.9	61	59.2	64	62.6	66	64.2

**d - Autres charges de gestion et reversement TCCFE**

Ce chapitre comptabilise principalement les indemnités des élus, la cotisation à la FNCCR et le reversement des CEE aux collectivités .

Ce poste variera en 2024 en fonction de la quantité de CEE collectés et reversés. Un reversement de 288 737 € est d’ores et déjà engagés

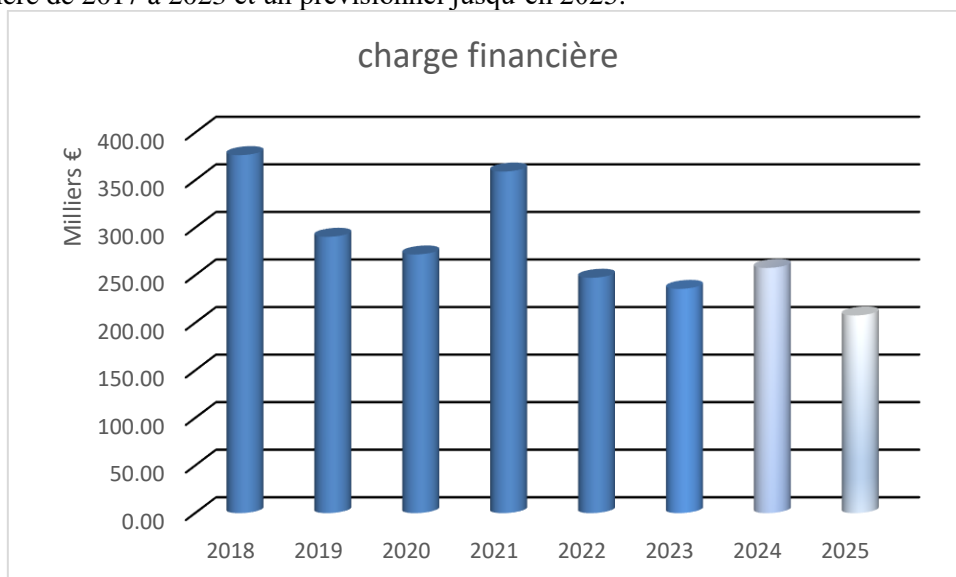
Quant au reversement de la TCCFE, ce poste décroît depuis 2020 et se stabilise à environ 475 000 €/an. L’année 2023 enregistre une régularisation de l’année 2022.

Quatre collectivités bénéficient d’un reversement : Lesneven, Saint-Renan, Plouescat et le SIECE.



**e - Charge financière**

Cette partie est détaillée dans le chapitre structure de la dette mais on peut insérer un graphique avec une courbe sur la charge financière de 2017 à 2023 et un prévisionnel jusqu’en 2025.



L'année 2021 est marquée par la reprise de la charge de la dette du budget annexe

La projection 2023/2025 intègre les intérêts de l'enveloppe « intracting » de 19 815 210 € dont le versement du capital est cadencé comme suit :

- ⇒ 2022 : 1 782 810 € intérêts débutent en 2023
- ⇒ 2023 : 9 119 880 € intérêts débutent en 2024
- ⇒ 2024 : 8 912 520 €, intérêts débutent en 2025

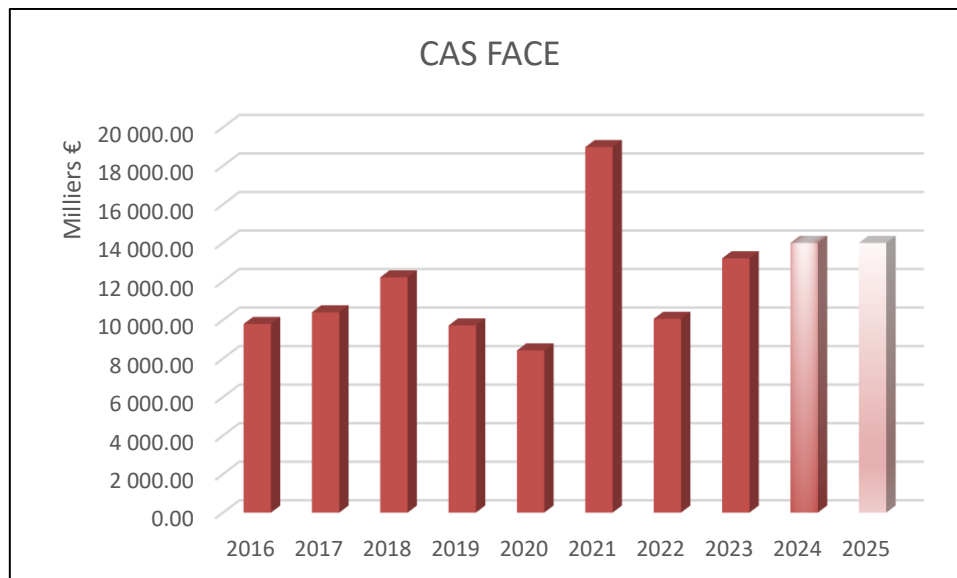
Le taux d'intérêt contractualisé pour ce financement est de 0,625 %.

Une seconde enveloppe Intracting pour un volume de 8 467 900 € est programmée en 2024. Cette enveloppe est composée de 2 emprunts dont l'avance intracting pour un montant de 5 184 790 € au taux de 2% et 3 283 110 € de prêt complémentaire au taux de 4.12 %.

Les charges d'intérêt représentaient 3.09 % des dépenses réelles en 2022, elles sont évaluées à 3,10 % pour 2023 et devraient se rapprocher de 2.61 % en 2024.

### **3 - Les recettes d'investissement**

#### **a - Les subventions du CAS-FACE**



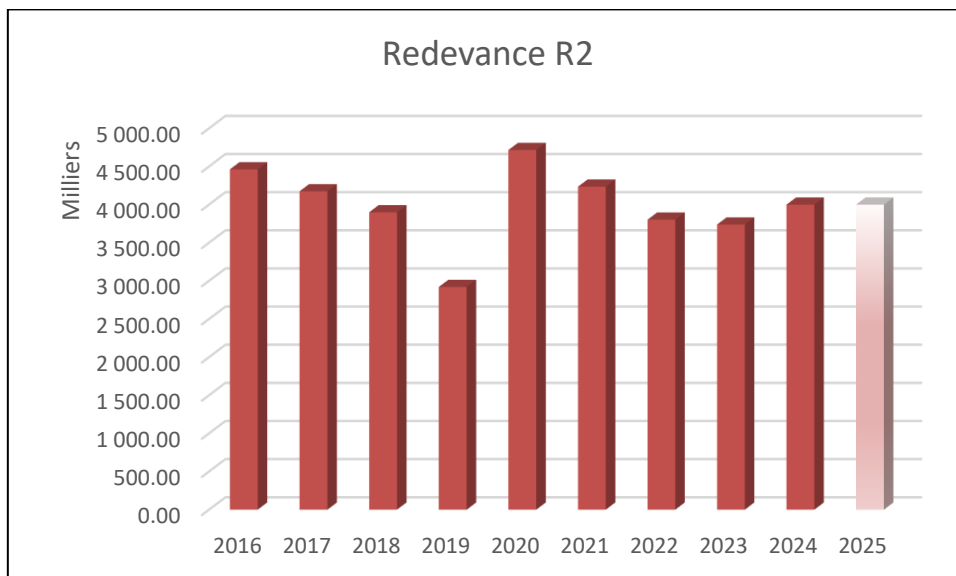
Pour l'année 2023 nous pouvons estimer la recette à 13 200 k€, puis 14 000 k€ pour les années 2024 et 2025.

Les années 2023 à 2025 prennent en compte les subventions FACE attribuées dans le cadre du plan de relance pour les travaux de sécurisation des fils nus (1 609 648 €) et des solutions innovantes (647 744 €).

Les subventions du FACE, 851 555 € pour les IRVE, sont affectées au budget annexe.

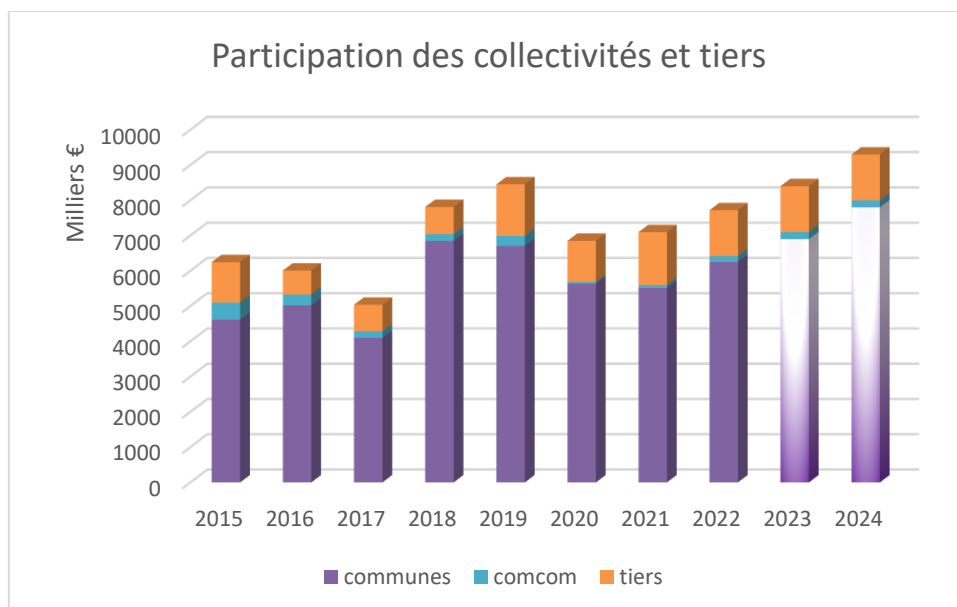
Depuis l'exercice 2020, une part du CAS FACE correspondant à la maîtrise d'œuvre du SDEF est affectée en section de fonctionnement.

**b - La redevance R2**



La redevance R2 s'établira à 3 739 k€ hors taxes pour l'année 2023. Compte tenu des investissements réalisés au cours de l'exercice 2023, nous pouvons penser que le R2 sera de l'ordre de 4 000 k€ en 2024. Pour l'année 2024, ce montant devrait se stabiliser, voire augmenter compte tenu des prévisions d'investissements.

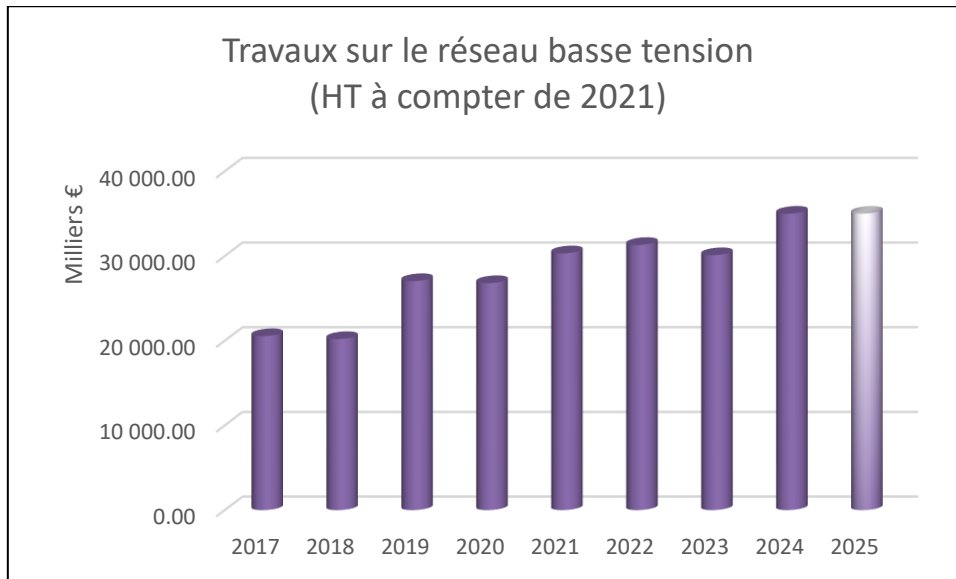
**c - Les participations des collectivités**



Après une diminution des investissements en 2020, année électorale, on enregistre une progression régulière des projets portés par les collectivités et corrolairement les participations. Les participations marquent une légère hausse à compter de 2023 conséquemment au remboursement des enveloppes « intracting ».

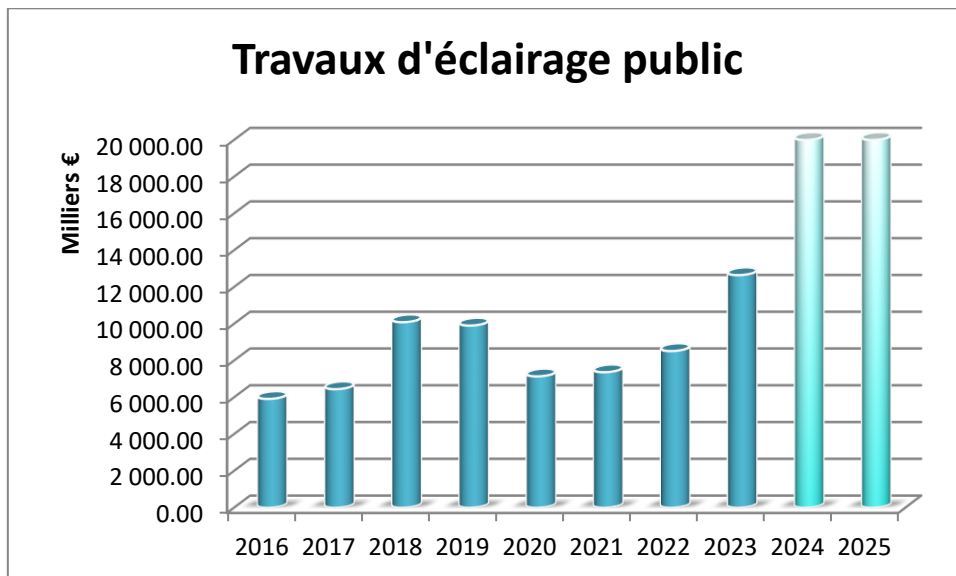
#### 4 - Les dépenses d'investissement

##### a - Les travaux sur le réseau Basse tension



Les réalisations 2023 seront probablement de 30 000 k€ HT de travaux telles que prévues. Le niveau de l'investissement sera marqué en 2024 et 2025 compte tenu d'enveloppes exceptionnelles sollicitées suite à la tempête Ciaran.

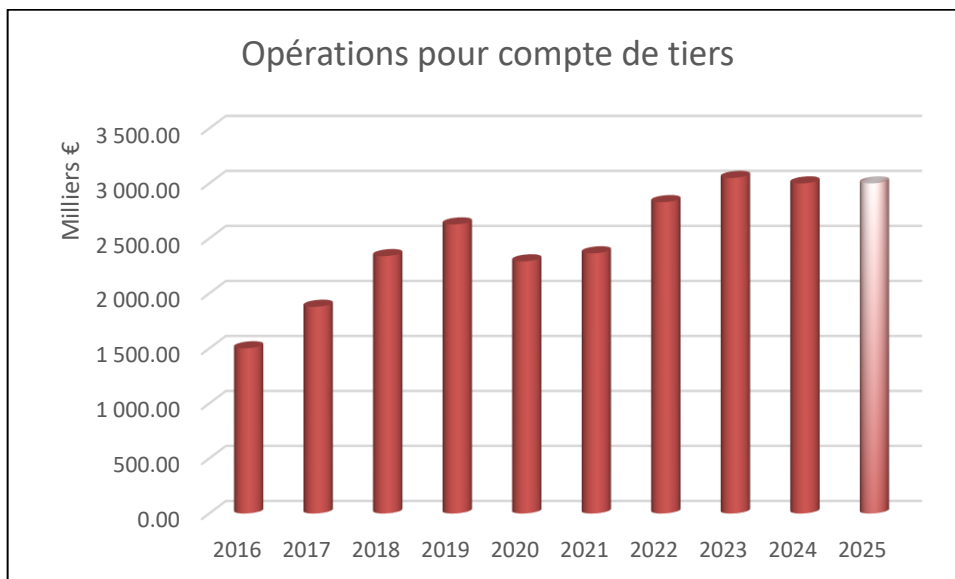
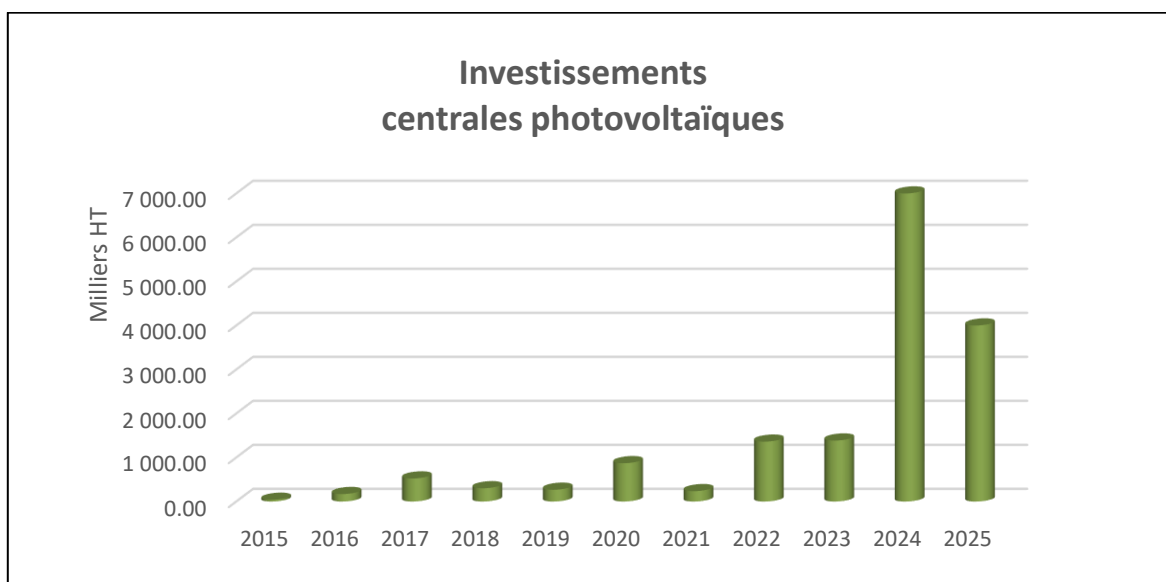
##### b - Les travaux d'éclairage public



Les investissements sur les réseaux d'éclairage public s'élèvent pour 2023 à 12 650 000 € TTC soit une progression de 48% . Les investissements sur ces réseaux seront pour 2024 à hauteur de 20 000 000 € TTC, investissements en forte progression dans le cadre du financement « Intracting ». L'année 2025 sera aussi soutenue.

**c - Les opérations pour compte de tiers**

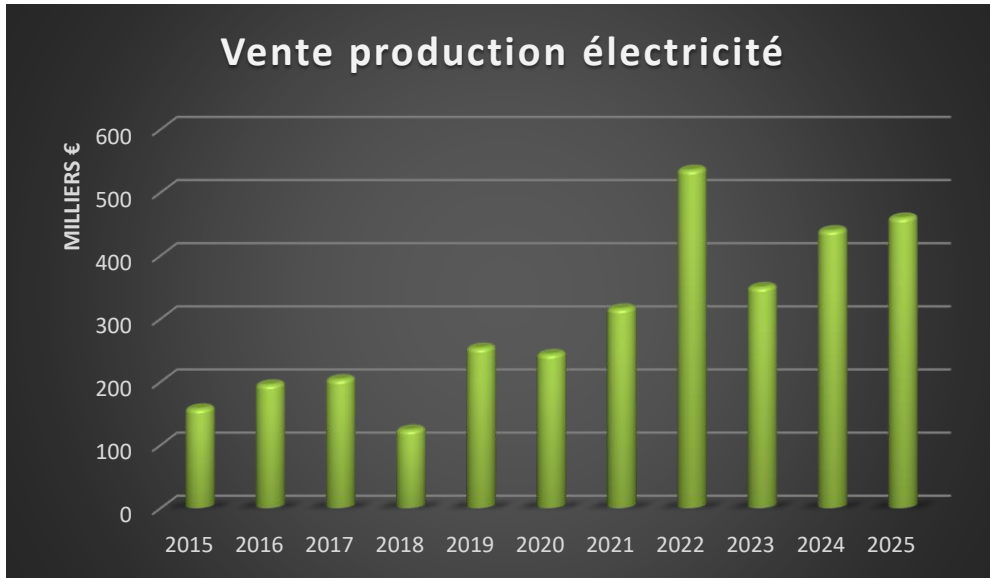
Il s'agit de travaux d'éclairage public et de communications électroniques (convention B) réalisés pour le compte des collectivités qui en ont conservé la compétence. Ces travaux sont refacturés 100% du TTC aux collectivités. Ces comptes sont donc équilibrés.

**III - Evolution des dépenses et des recettes du budget « production d'énergie »****1 - Les dépenses**

Au 15/12/2023, le capital investi sur les opérations photovoltaïques s'élève à 6 997 000 € HT. 55 centrales photovoltaïques sont en service.

Pour 2023 l'investissement atteint 1 525 000 € HT €. Il est prévu 11 500 000 € d'investissements au cours des deux prochaines années.

## 2 - Les recettes

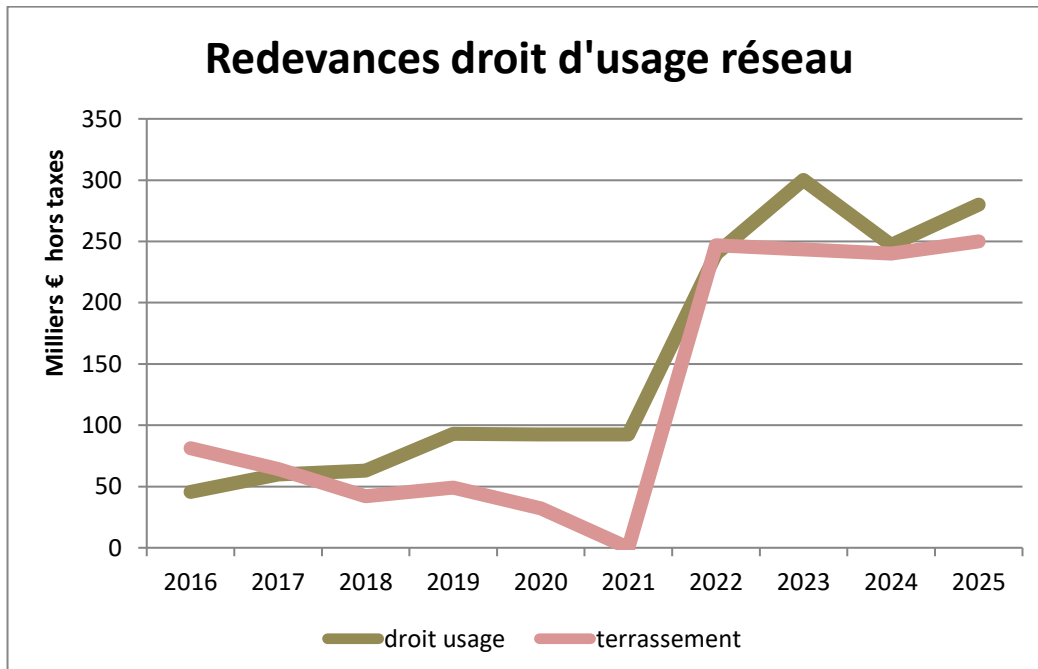


### IV - Evolution des dépenses et des recettes Communications électroniques

L'ensemble de ces dépenses et recettes sont retracées dans un budget annexe (hormis les opérations pour compte de tiers). Ce budget se présente hors taxes.

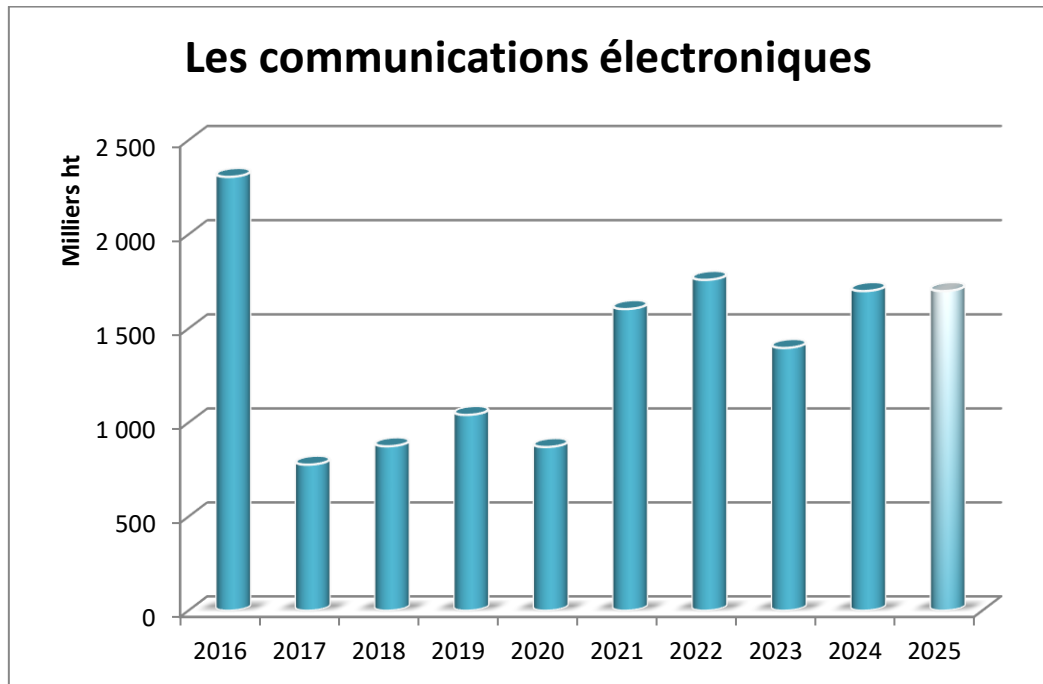
#### 1 - Exploitation

Droit d'usage et participation au terrassement perçu auprès d'Orange.





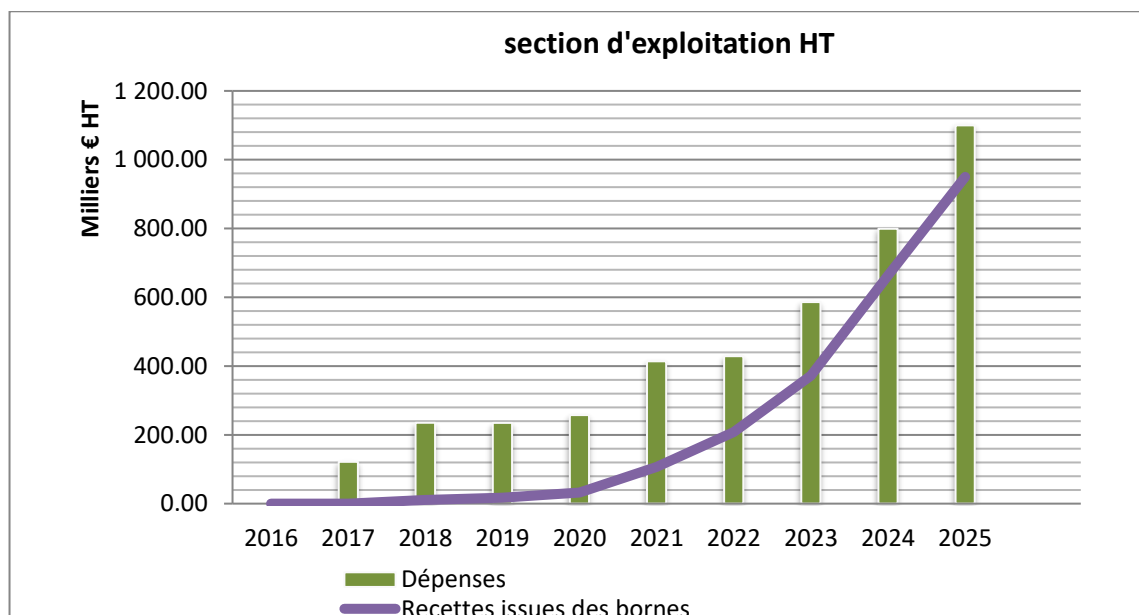
## 2 - Investissements



## V - Evolution des dépenses et des recettes au niveau du budget annexe IRVE

Hypothèses	2024	2025
Nombre de bornes	253	286
Tarif normales € / kWh HT	0,333	0,333
Tarifs rapides et ultras € / kWh HT	0,458	0,458
augmentation fréquentation	25%	20%

## 1 - Exploitation

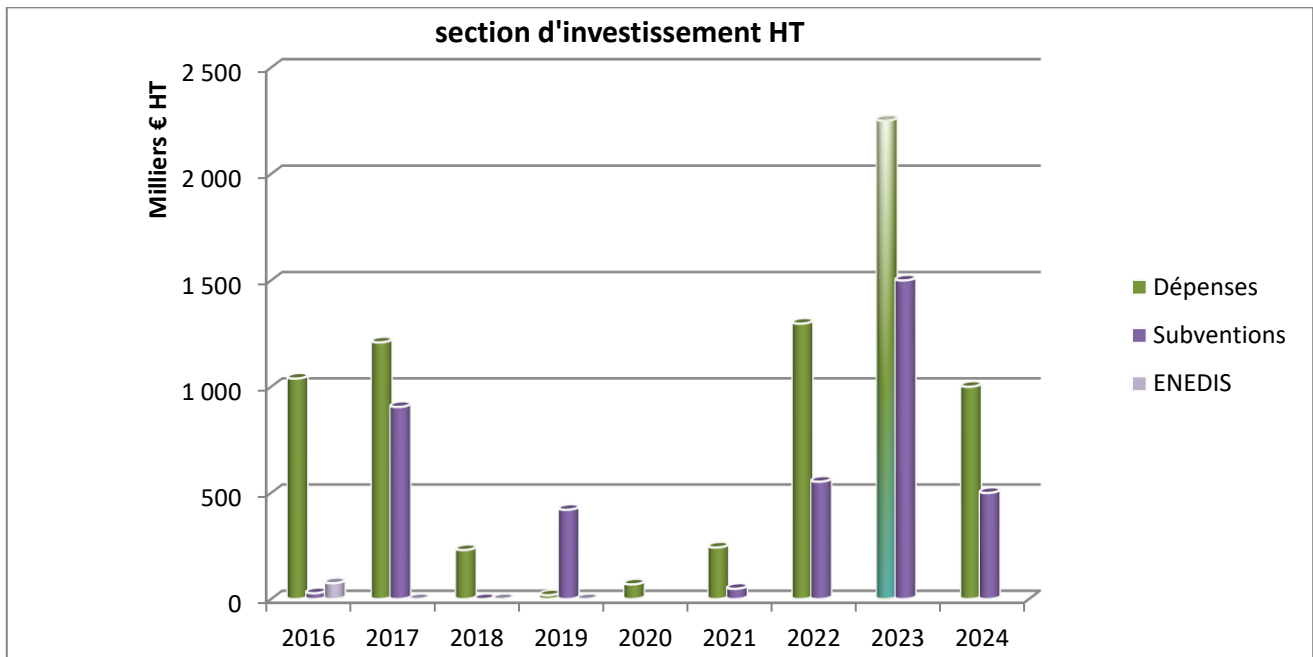


L'état a décidé d'appliquer le bouclier tarifaire également aux bornes de recharge de véhicules électriques en lieu et place de l'amortisseur avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ainsi, ENGIE devrait reverser au SDEF :

- 30 601 € pour le 1<sup>er</sup> semestre 2023, versement prévu fin 2023
- 133 987 € en 2024 pour le second semestre 2023, versement prévu en juin 2024

Ces montants viennent en déduction des charges sur le graphique ci-dessus.

## 2 - Investissements



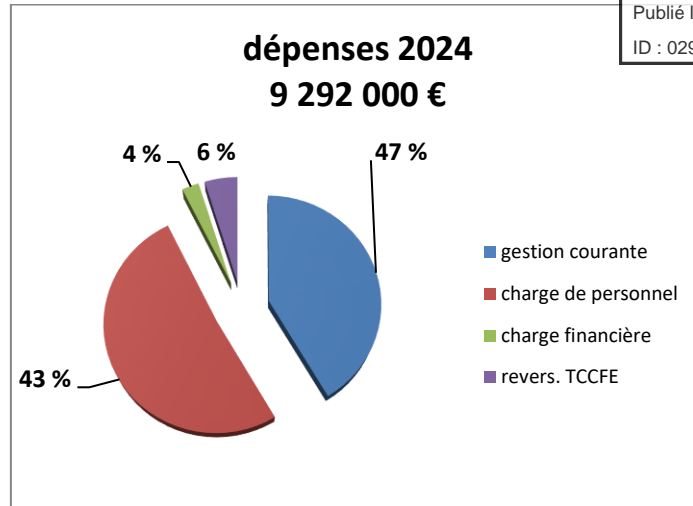
Un programme de 47 nouvelles bornes sera engagé en 2024 ainsi que 7 stations haute-puissance. Ainsi 2 250 k€ d'investissement sur le réseau sont programmés en 2024.

## VI - Présentation des engagements pluriannuels et autorisations de programme

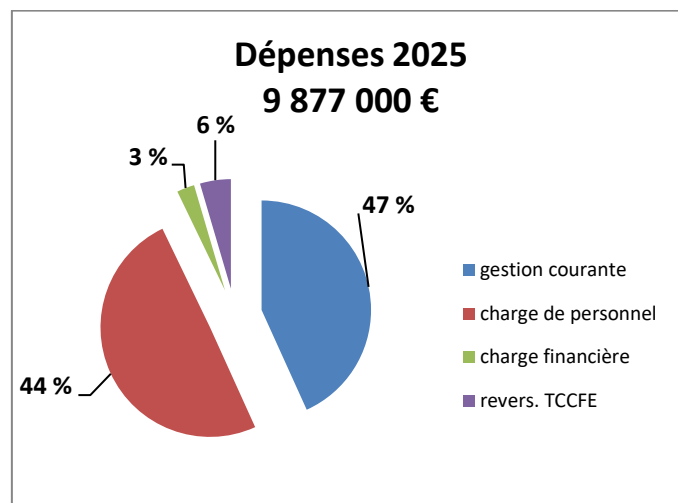
### 1 - Prévisions des recettes et dépenses de fonctionnement

Compte tenu des projets, les prévisions des dépenses et des recettes réelles de la section de fonctionnement pourraient s'établir comme suit :

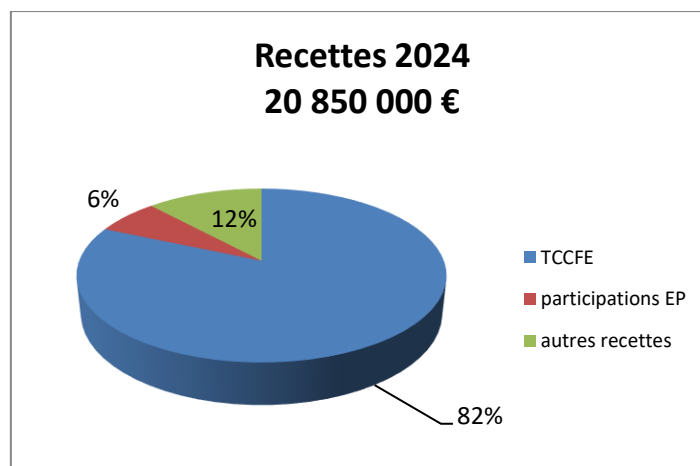
Prévision des dépenses de fonctionnement 2024 :



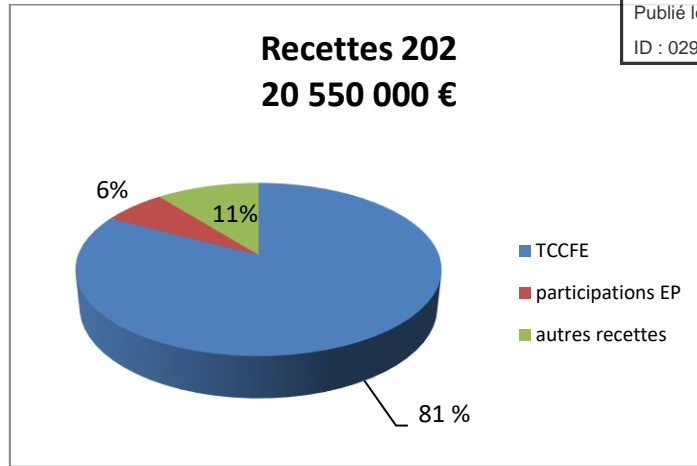
Prévisions de dépenses de fonctionnement 2025 :



Prévisions de recettes de fonctionnement 2024 :



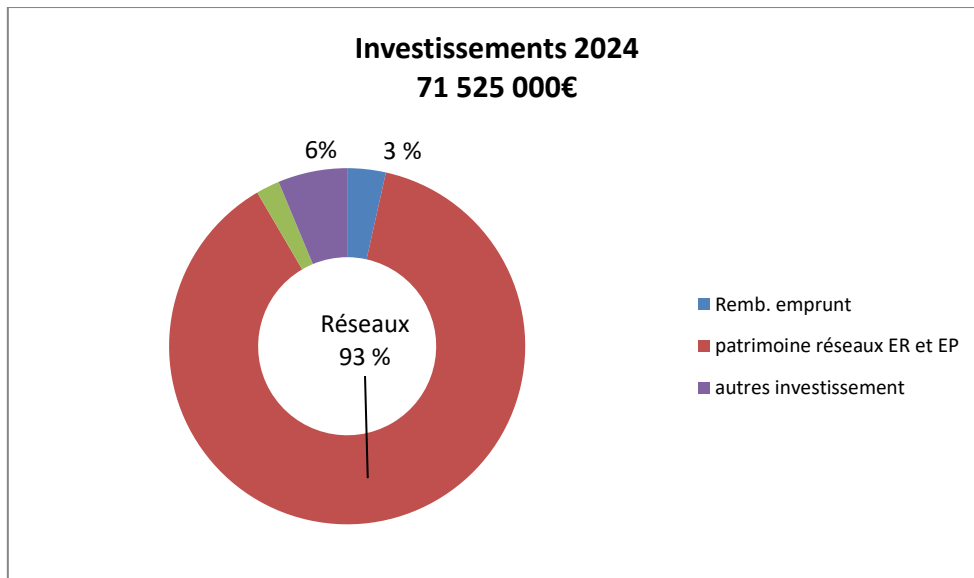
Prévisions de recettes de fonctionnement 2025 :



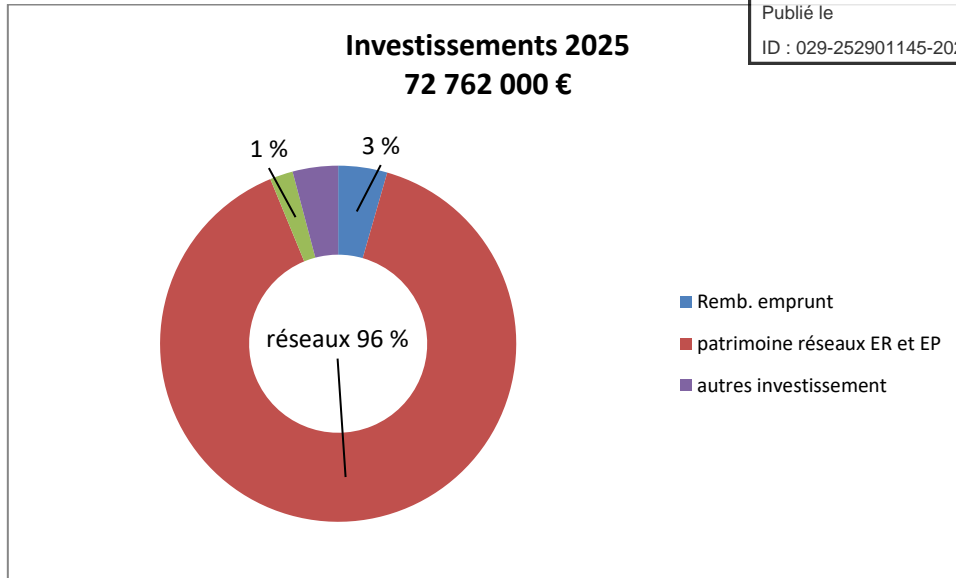
## 2 - Les prévisions de dépenses et de recettes en investissement

En prenant en compte les projets évoqués dans le présent rapport, les prévisions des dépenses et des recettes réelles d'investissement, sans reports, pourraient s'établir comme suit :

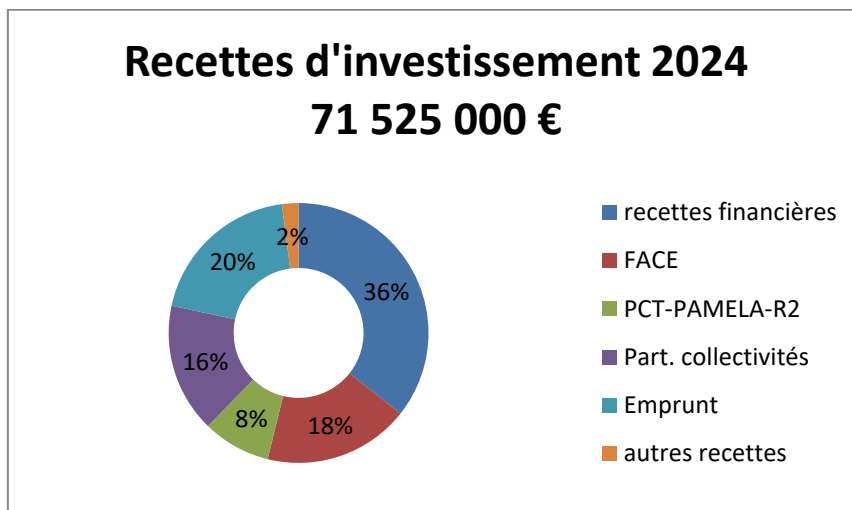
Prévisions des dépenses d'investissement 2024 :



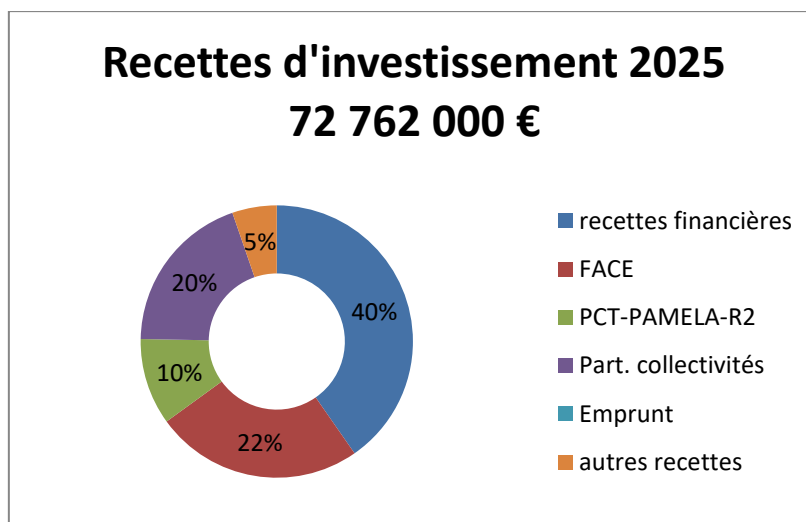
Prévisions des dépenses d'investissement 2025 :



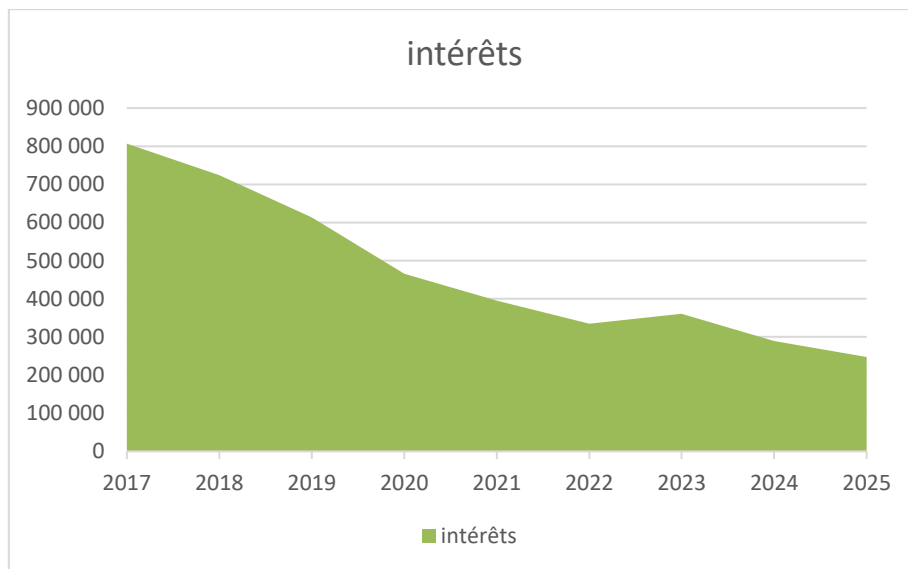
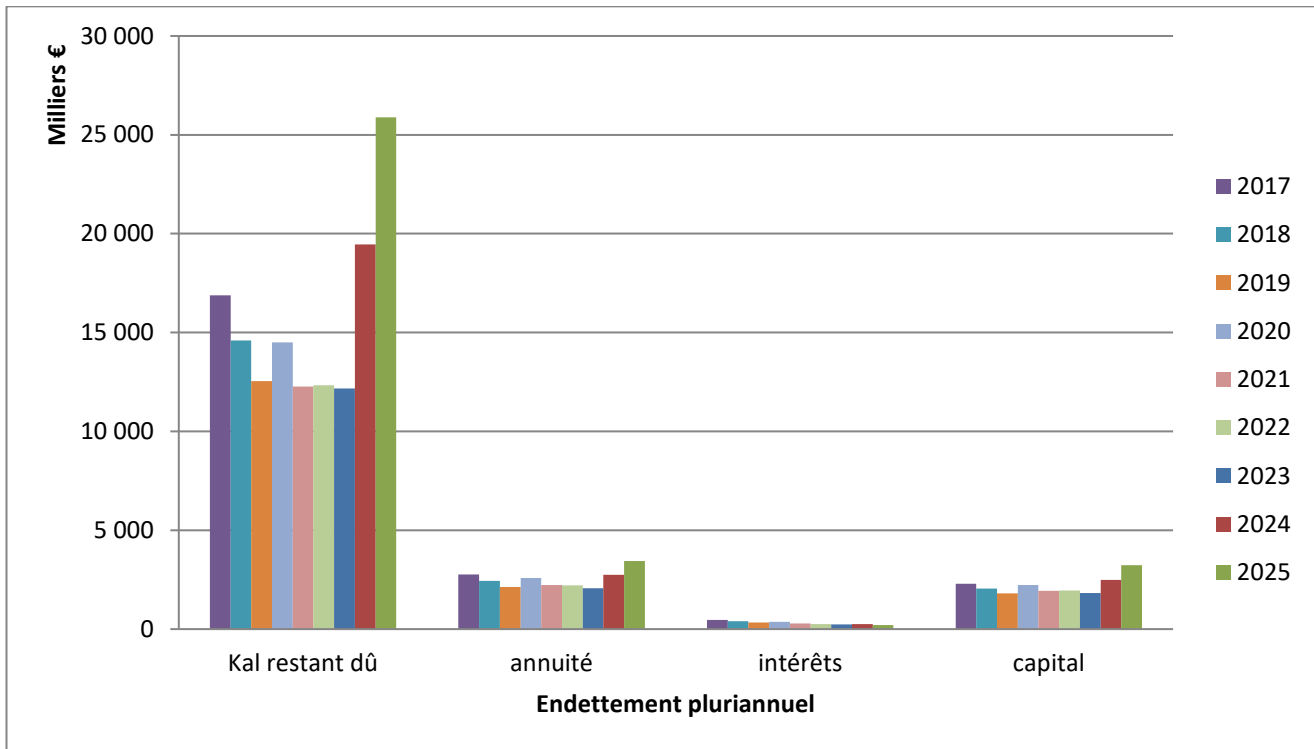
Prévisions des recettes d'investissement 2024 :



Prévisions des recettes d'investissement 2024 :



## VII - Structure et gestion de la dette



Huit contrats sont arrivés à échéance au cours de l'année 2023.

Le portefeuille des emprunts comptabilisera trente-cinq contrats actifs au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour un capital restant dû de 19 460 000 € y compris la première enveloppe « intracting » pour deux versements à hauteur de 10 902 690 €.

Le troisième déblocage est prévu au cours de l'année 2024 pour un montant de 8 912 520 €

La seconde enveloppe Intracting sera débloquée en 2024 pour un montant de 8 457 900 €.

Pour rappel, les conventions intracting avec les collectivités prévoient une prise en charge des intérêts pour moitié.

Un emprunt est à prévoir pour l'extension du bâtiment.

Le capital restant dû au 31 décembre 2024 s'élèvera donc à 34 349 212 €.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la structure atteint près de 86, % en taux fixe et 14 % en taux variable.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la structure atteint près de 86,5 % en taux fixe et 13,5 % en taux variable.